

NEUVIÈME ANNÉE

2nd Semestre

1925.

SUJET DE MÉDITATION

L'Action Française

REVUE MENSUELLE

VOLUME XIV



LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

1735, RUE SAINT-DENIS

MONTRÉAL

REVUE DE LA LIGUE D'ACTION FRANÇAISE
1925

L'Action

L'ACTION FRANÇAISE

publiée par la Ligue d'Action française, est un organe de pensée et d'action au service de la langue, de la culture et des traditions catholiques et françaises au Canada.

Les directeurs de la Ligue sont: M. l'abbé Philippe Perrier, président; M. Anatole Vannier, avocat, secrétaire général; MM. les abbés Lionel Groulx et Lucien Pineault, professeurs à l'Université de Montréal; MM. Antonio Perrault, avocat, professeur à l'Université de Montréal; Arthur Laurendeau, professeur, Emile Bruchési, avocat, Montréal.



Tous droits réservés—Ottawa 1925

ARBOUR ET DUPONT, imprimeurs,
249 est, rue Lagachetière,
MONTREAL

1925

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE



25

MONTREAL

SUJET DE MÉDITATION

Aux Canadiens français des classes professionnelles et bourgeoises, nous offrons, pour sujet de méditation, ces lignes extraites de « La Campagne canadienne » du R. P. Adélard Dugré et que l'auteur met dans la bouche de l'habitant Baptiste Barré :

« Si les plus instruits de nos enfants nous abandonnent, s'ils ne nous montrent pas le chemin, s'ils ne nous encouragent pas, que pourrons-nous faire? Malheureusement, nous ne pouvons pas toujours compter sur nos gens instruits. Dans notre pays comme dans notre famille, l'habitant fait bien sa part, l'homme de profession ne fait pas toujours la sienne. Pensez-vous que si, chez nous, l'homme des villes, l'avocat, le médecin, le député se rivaient à leur tâche comme je me suis attaché à la mienne, moi, s'ils avaient toujours eu l'ambition d'agrandir le pays, de l'enrichir, de le fortifier, en proportion de ce que j'ai fait, moi qui ai commencé avec rien, moi qui suis un ignorant et qui n'avais que mes deux bras pour agir, pensez-vous que nous serions toujours les serviteurs des autres? Chacun doit remplir tout son rôle. »

Ce discours des humbles gens, l'on n'en saurait contester la fréquence chez nous, pas plus, du reste, que l'à-propos. Mais alors où s'en vont une société et une race où les classes dirigeantes dirigent de cette façon?

LE BILINGUISME DANS LE QUÉBEC

Québec a toujours été considéré comme le noyau du groupe français nord-américain. C'est sur les bords du Saint-Laurent qu'abordèrent les premiers colons venus de France. Et quand nos hardis explorateurs se mirent à rayonner dans tous les coins de ce vaste continent, vers l'ouest jusqu'aux Rocheuses et l'océan Pacifique ou vers le sud jusqu'au Mississipi, le point de ralliement, le port d'attache, si l'on peut ainsi parler, était toujours Québec. Le premier de tous ses concurrents européens, le verbe de France se fit le véhicule de la civilisation sur tout ce territoire au milieu des peuplades sauvages qui l'habitaient. Québec, c'était la Nouvelle-France. Les moeurs, les coutumes, les lois, la langue tout était français et français exclusivement, jusqu'en 1760, date de la conquête anglaise.

Un nouveau chapitre alors s'ouvrait dans l'histoire des langues parlées au pays de Québec. Sans doute, nos frères Acadiens connurent avant nous le joug anglais; il n'était pas question de bilinguisme alors; le grand dérangement, pour employer l'expression académique dont on s'est servi pour qualifier l'expulsion pure et simple des Acadiens des lieux qui les avaient vus naître et qui étaient leur patrie, le grand dérangement en est une preuve manifeste. La capitulation de Montréal et de Québec et, partant, la cession du pays aux troupes anglaises, introduisirent de nouvelles moeurs, de nouvelles coutumes et surtout une langue nouvelle. Deux peuples dorénavant devaient vivre côte à côte, deux peuples parfaitement distincts et sur presque tous les points, oppo-

sés. Quel sort nos pères allaient-ils décider de faire à leur nationalité?

Cette fois, il ne fut point question de déporter les vaincus au nombre de 65,000. Et jusqu'à la date du traité de Paris, tout demeura français et dans la vie privée et dans la vie officielle. Puis vint la tentative de Murray qui s'appuyant sur la proclamation Royale du 7 octobre 1763, tenta d'installer les lois anglaises dans le pays nouvellement conquis. Jusqu'en 1774, ce furent les années d'épreuves douloureuses. La masse des vaincus, maintenant au nombre de 80,000 fit bloc contre les autorités et contre les deux ou trois cents aventuriers, anglais et protestants, venus à la suite de l'armée d'invasion, et parmi lesquels se recrutaient fonctionnaires civils et personnel judiciaire.

L'Acte de Québec, première victoire française après 1760, vint rétablir les lois civiles françaises, mais installa les lois criminelles anglaises. M. Chartier de Lotbinière avait en vain demandé l'usage exclusif de la langue française pour toutes les affaires publiques, dans toutes les cours de justice et dans les délibérations de l'assemblée législative. Il gagna toutefois que les deux langues fussent mises « sur un pied d'égalité ». Bien que la magistrature se recrutât presque exclusivement chez les citoyens de langue anglaise, il lui fallait connaître et parler la langue de la majorité. Au conseil législatif, où, sur dix-neuf sièges, les Canadiens n'en occupaient que sept, tout se traitait dans les deux langues : délibérations, projets de lois et ordonnances.

L'assemblée de 1792 favorise le bilinguisme le plus absolu : le journal des débats est publié à deux éditions, l'une française, l'autre anglaise, Quant aux lois votées,

le texte officiel est anglais s'il s'agit du code pénal, ou français s'il s'agit du code civil, mais toute rédaction, lecture ou promulgation est faite dans les deux langues. Tel était le régime des langues jusqu'en 1838. Nos pères avaient donc maintenu officiellement le caractère français de la province tout en accordant à la langue de la minorité le traitement le plus généreux. Les troubles commencés en 1837 avaient amené la suppression de la constitution. Le Haut-Canada s'était peuplé des loyalistes qu'avaient effarouchés les revendications des colonies de la Nouvelle-Angleterre, formées maintenant en république. Les lignes frontières de la Nouvelle-France, amputée en 1763 de la région si française du Lac Champlain, de tous les pays d'en Haut, de la région du Mississipi et de la vallée de l'Ohio, avaient été tirées à nouveau par l'Acte de Québec. On était loin de la première intégrité; mais les nouvelles frontières étaient le résultat des délibérations des ministres britanniques qui avaient voulu, au dire des historiens, maintenir tout ce pays exclusivement français.

L'Union du Haut-Canada et du Québec, ou Bas-Canada, devait être la punition définitive infligée aux fauteurs de discorde.

En effet, en 1840, le parlement impérial par l'article 41 de l'Acte d'union décrétait que seule la langue anglaise serait officielle au Parlement. L'intervention de Louis-Hyppolite Lafontaine et de ses collègues français fut si vive que, de fait, la langue française conserva son rang d'égalité jusqu'en 1848, date de l'abrogation de l'article 41. L'obstacle disparu, la langue française, de droit, redevenait langue officielle. Et le Bas-Canada

affirmait donc, une fois de plus, son caractère de pays français.

L'Acte de 1867, créant la Confédération, ou réunion du Haut et du Bas-Canada avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, précisa par son article 133 les droits des deux langues dans notre province. La conférence de Québec dans une première rédaction du projet de loi, rendait facultatif l'usage de l'anglais ou du français au Parlement à Ottawa ou à Québec, devant les cours créées par le parlement fédéral et celles de Québec. Une dernière rédaction y ajouta une précision fort importante en rendant obligatoire l'usage des deux langues « dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs des chambres fédérales et provinciales ». Citons l'article tout au long :

« Dans les chambres du parlement du Canada et les « chambres de la législature de Québec, l'usage de la « langue française, dans les débats, sera facultatif ; mais « dans la rédaction des archives, procès-verbaux et jour-
« naux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux « langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou « pièce de procédure par-devant les tribunaux ou éma-
« nant des tribunaux du Canada qui seront établis sous « l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tri-
« bunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra « être fait également usage, à faculté, de l'une ou de « l'autre des deux langues. Les actes du parlement du « Canada et de la législature de Québec devront être im-
« primés et publiés dans ces deux langues ».

Comme l'a fait remarquer M. Antonio Perrault, dans une étude antérieure sur le Bilinguisme fédéral, la première phrase de l'article 133 a pour objet de protéger les droits du français, au parlement fédéral, où, forcément, par la réunion des quatre provinces et des autres territoires qui pouvaient s'y joindre plus tard, les citoyens français seraient en minorité. La deuxième phrase vise

à protéger les droits de l'anglais dans la province de Québec, qui aujourd'hui de même qu'en 1867, groupe une immense majorité française.

M. Perrault a condamné, comme elle méritait de l'être, l'étroitesse d'esprit et la mesquinerie de nos compatriotes anglais, volontairement hypnotisés par la lettre de la loi et qui, dès les premiers jours du régime nouveau, commencèrent à répandre la légende de la réserve québécoise.

Mais quel sort, avons-nous fait, dans notre législature, à l'article 133? Nos compatriotes de langue anglaise, et sous cette appellation nous réunissons les Anglais, les Écossais et les Irlandais, ne comptèrent jamais plus que 15% de la population totale dans le Québec. Et ce chiffre, elle l'a atteint en 1921, d'après le tableau suivant préparé par le gouvernement d'Ottawa après le recensement décennal de 1921:

QUEBEC :

| | | |
|--------------------|-----------|-----------|
| Français | 1,889,090 | |
| Italiens | 16,141 | |
| Indiens | 11,566 | |
| Hébreux | 47,977 | 1,964,774 |

BRITANNIQUES :

| | | |
|---------------------|---------|---------|
| Anglais | 196,982 | |
| Irlandais | 94,947 | |
| Écossais | 64,102 | |
| Autres | 1,264 | 357,295 |

Population totale 2,322,069

Ajoutons aux Britanniques les autres races, et nous constatons que les Québécois de langue française furent exactement en 1921 les quatre-cinquièmes de la population totale. Cette minorité depuis 1867 eût-elle jamais à se plaindre du traitement que lui a fait subir la majo-

rité? Au parlement de Québec, dans les deux chambres de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, la minorité anglaise n'a-t-elle pas toujours eu sa part de représentation et même plus que sa part? C'est entendu : nous sommes généreux jusqu'à la bêtise, acceptant de nous faire représenter par des anglophones, quand le réciproque nous est presque toujours refusée. Consultons la liste des fonctionnaires civils : nous y verrons avec quelle complaisance nos gouvernants ont partagé les emplois bien rémunérés. Et dans les départements confiés à certains ministres de langue anglaise, ces derniers et leurs subalternes ont-ils toujours eu la décence, en cette province aux quatre-cinquièmes française, de respecter la langue de la majorité?

Le département de la trésorerie est anglais jusqu'aux moëlles. Les chèques qu'il émet sont exclusivement rédigés dans cette langue et presque toujours tirés sur une banque anglaise. Ces chèques, on l'a déjà signalé plusieurs fois, sont mêmes servis à nos boursiers de Paris, et vont fortifier là-bas la légende d'un Québec anglicisé. Depuis cinq ou six ans que des protestations se font entendre à ce sujet, y a-t-il quelque amélioration? Nullement. Le premier ministre et ses collègues ont fait la gageure de ne rien changer à cette anomalie tant qu'ils garderont le pouvoir. Ils méprisent apparemment les doléances du petit groupe qui crie depuis dix ans qu'il faut mettre du français dans sa maison avant d'en exiger dans la province voisine.

Jamais, au cours des débats, un député de langue anglaise fut-il chicané chez nous sur la langue qu'il employait? Toujours il lui est répondu dans son propre idiome. Nous ne voyons point, non plus, que la mino-

rité anglophone doit attendre un an ni même un mois la version anglaise des documents provinciaux. Du moins nous ne sachons pas qu'aucun contribuable de langue anglaise—et ces gens n'ont pas notre bonasse tempérament—ait jamais fait entendre de protestation. Au contraire, la minorité anglaise s'est plu en maintes circonstances à rendre témoignage de la parfaite égalité de traitement dont elle était l'objet de la part de la majorité.

Les reproches s'adressent plutôt à nos gouvernants, qui, au dire de quelques-uns, courtisent avec trop de complaisance le veau d'or, qui ne loge pas dans l'étable de Baptiste. A preuve la facilité scandaleuse avec laquelle les millionnaires américains ou les groupes financiers anglais se sont emparés, pour un plat de lentilles trop souvent, de nos chutes d'eau, de nos forêts, de notre amiante, de tout ce qui constitue les sources de la richesse nationale. Il n'y a point de querelle de langue ou de querelle nationale, dans notre province. Ou plutôt, il y en a une, mais pour la majorité, obligée de défendre les droits de sa langue et d'autres éléments de sa vie, contre la veulerie de ses chefs, l'apathie de quelques classes et les convoitises de la minorité.

Dans l'organisation de la justice et son administration, dans la magistrature, la part réservée à l'élément anglais dépasse de beaucoup les proportions du tableau de la population. Là encore le traitement accordé à la minorité anglaise offre un vivant contraste avec celui que doit souffrir la minorité française dans l'Ontario et les autres provinces.

* * *

Dans le domaine scolaire la plus grande harmonie n'a jamais cessé de régner. La raison en est simple.

Dans la province de Québec existe la liberté absolue de l'enseignement. La législature provinciale, en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique peut « exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Toutefois « rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées » et « tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et autres syndics d'écoles des sujets catholiques romains de sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la reine dans la Province de Québec ».

Notez qu'aux termes de la loi, rien ne nous obligeait d'octroyer à la minorité protestante du Québec, plus de privilèges ou plus de droits que n'en octroie la majorité protestante de l'Ontario, à la minorité catholique de cette province. Les Pères de la Confédération l'avaient ainsi décidé: il y aurait parité de droits et de privilèges pour les deux minorités, ni plus ni moins. Mais combien de protestants du Québec voudraient se contenter de la chiche liberté scolaire consentie par leurs coreligionnaires ontariens aux catholiques de la province voisine? Dès le lendemain de la Confédération nos parlementaires firent entendre qu'ils ignoreraient la lésinerie. Et la minorité obtint pour ses écoles pleine et entière liberté.

De toutes les provinces qui apposèrent leur signature au bas du contrat fédératif, seule la province de Québec a su toujours la respecter. Pas de persécution de maîtres d'écoles, pas de doubles taxes, pas de règlement

XVII dans la vieille province française. Les écoles régies par la loi de l'Instruction Publique sont ou catholiques ou protestantes. Un département de l'Instruction Publique, confié à la direction générale d'un surintendant, relève du secrétaire de la province. Deux secrétaires, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française, assistent le surintendant général, et veillent à l'exécution de la loi et des différents règlements que peuvent décréter le comité catholique ou le comité protestant du conseil de l'Instruction Publique, avec le consentement de l'exécutif provincial.

En pratique comme en théorie, le principe c'est la liberté pour les deux groupes d'organiser à leur convenance leurs écoles et leurs maisons d'enseignement. Mais il s'en faut qu'entre les deux groupes il y ait échange de concessions. Dans toutes les écoles françaises, surtout dans les grands centres, une part parfois très large, et même trop large au dire de certains, est réservée à l'étude de la langue anglaise. Résultat : tous nos hommes publics et l'immense majorité de nos hommes d'affaires, patrons et employés, se servent de l'anglais couramment, et un bon nombre le manient fort élégamment, à la grande surprise, toujours renouvelée, des Anglo-Saxons. C'est là toutefois un écueil dangereux, qui, si nous n'y prenons garde constamment, peut faire sombrer notre navire.

En effet, généraliser un système d'éducation qui accorderait à un enfant canadien la connaissance des deux langues et des deux littératures, de telle sorte qu'au sortir de l'école, l'élève puisse se dire qu'il est parfaitement bilingue, ce serait à notre sens, courir à une assimilation rapide. Car ne l'oublions pas, si nos écoles françaises inscrivent à leur programme, à des degrés divers,

comme il est juste, l'étude de la langue anglaise, nos compatriotes de la minorité ne se donnent pas tant de mal pour faire apprendre à leurs petits ou à leurs grands la langue française parlée par la majorité. Dans bon nombre d'écoles sous la surveillance de commissaires anglais, le français est « sur le même pied » que l'iroquois. On sait qu'il existe, c'est tout.¹ Voilà donc deux jeunes gens qui se rencontrent : l'un possédant les deux langues, français et anglais, et l'autre n'en parlant qu'une seule, l'anglais et n'en désirant pas apprendre d'autre, car il n'en voit pas l'utilité. Baptiste s'est forcé les méninges pour deux, et c'est assez. Vite la conversation ne se fait qu'en anglais et les affaires également.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire : il est nécessaire que l'élite de la population française sache l'anglais ; il est nécessaire et fort utile que les écoliers de nos villes, écoliers de langue française, aient une connaissance suffisante de la langue et de la littérature anglaise, afin qu'ils puissent être mieux armés dans la grande lutte de la vie. Mais nos petits écoliers des campagnes n'en ont nul besoin. Qu'on y enseigne mieux le français, un peu plus d'agriculture et l'esprit d'économie. Mais que la masse reste française et française seulement.

* * *

La majorité française du Québec, protégée par le pacte fédératif, n'avait qu'à rester majorité pour con-

¹ Et ce que nous disons ici de l'école primaire anglaise, nous pourrions le dire, dans une certaine mesure du High School. Il n'y a aucune parité entre la part faite au français dans le High School et la part faite à l'anglais dans nos académies et nos collèges commerciaux et classiques. Nous donnons du deux contre un quart et quelquefois contre zéro. Il n'y a guère que dans l'enseignement supérieur que l'échange s'égale ou à peu près.

server les droits et prérogatives qui lui furent reconnus par le vainqueur en 1760. C'est ce qu'elle fit jusqu'à ce jour, en dépit d'une émigration parfois alarmante et qui n'a pas cessé. Mais si la langue française fut toujours au premier rang au parlement, dans l'administration de la justice et à l'école, il faut admettre que dans les relations d'affaires ou de société, bon nombre d'individus qui s'étaient montrés la veille ses farouches défenseurs, oubliaient d'une façon aussi naïve que naturelle, dès le lendemain, une fois retournés à leur travail quotidien, qu'ils étaient les héritiers des 65,000 Français de 1760.

L'enseigne du magasin ou du bureau était facilement anglaise et anglaise seulement. La papeterie servant aux commandes ou à la correspondance, portait en tête le nom d'une firme apparemment anglaise; c'était pour beaucoup un besoin de cacher leur origine, quand il s'agissait d'affaires. Les appels téléphoniques étaient machinalement faits en langue anglaise. Tous les services d'utilité publique, éclairage, tramways, téléphone et télégraphe, chemins de fer, la plupart des banques et des compagnies d'assurance, les compagnies de navigation, presque tous les grands magasins étaient aux mains de la minorité anglaise, et, bénévolement, tous se laissaient entraîner dans le sillage des écus saxons. C'était de bon ton de fréquenter les gros établissements des marchands anglais, d'y faire des emplettes dans la langue du vendeur, qui, souriant, empochait l'argent de Baptiste. Peu à peu, Montréal, la troisième ville française du monde, se faisait une toilette à la mode d'Angleterre. C'était l'enlèvement progressif. Les esprits et les coeurs pliaient insensiblement. Le 24 juin, il est vrai, ramenait chaque année la fête de la Saint-Jean-Baptiste et donnait à

quelques députés et orateurs publics l'occasion de se fendre d'une tirade sur les droits, les traditions et la langue du Canada français. Et c'était tout.

Le tableau n'est pas flatteur. Il est malheureusement vrai et dénote une négligence coupable chez beaucoup des nôtres. Encore aujourd'hui le bonnet peut en coiffer un grand nombre, demeurés sourds à tous les appels et à qui il faudra quelque jour faire une réclame gratuite en les nommant.

Heureusement, il y a quelque vingt ans, une salubre réaction s'opéra. Des hommes courageux et clairvoyants sonnèrent le tocsin d'alarme. Nos bons bourgeois tout étonnés en étaient encore à se frotter les yeux quand les débats sur les écoles du Nord-Ouest, puis sur celles du Keewatin, puis le règlement XVII, secouèrent la torpeur de ceux que la maladie du sommeil n'avait pas encore atteints. Enfin la guerre de 1914 éclata et, grâce à elle, pour une grande part, ce fut le salut. Les injustices, les insultes, les menaces, les provocations de la presse anglaise réveillèrent le sens national. Jamais plus qu'à cette époque troublée le Canada français ne sentît qu'il n'était qu'un groupe minuscule dans l'agglomération anglo-saxonne de l'Amérique du Nord et qu'il fallait réaliser, sans plus tarder, l'union dans la race, pour nous servir de l'expression à la mode.

Déjà en 1910, M. Armand Lavergne avait fait adopter par la législature provinciale une loi qui porte son nom et que notre code civil reproduit aux articles 1682c et 1682d., que voici :

« 1682c. Doivent être imprimés en français et en anglais les billets de voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les imprimés pour lettres de voiture, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles et formules de contrats faits, fournis ou délivrés

« par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de
 « télégraphe, de téléphone, de transport et de message-
 « ries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règle-
 « ments, affichés dans ses gares, voitures, bateaux, usi-
 « nes ou ateliers.

« 1682d. Toute contravention par une compagnie de
 « chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de télé-
 « phone, de transport, de messagerie, ou d'énergie élec-
 « trique, faisant affaire en cette province, à une des dis-
 « positions de l'article précédent, sera punie d'une amen-
 « de n'excédant pas vingt piastres, sans préjudice du
 « recours pour dommages. »

La seule citation de ces deux articles de loi rappellera au lecteur de quelle opportunité était l'intervention Lavergne. La majorité française du Québec, de par l'inertie et la nonchalance non seulement de ses chefs mais aussi de sa masse, se laissait tranquillement étrangler. L'emprise économique anglo-saxonne devait fatalement, sans une brusque réaction, faire de la province de Québec une nouvelle Louisiane. Grâce à Dieu, l'emprise est aujourd'hui obligée de céder. La législature, en inscrivant la loi Lavergne dans nos statuts, s'est affirmée maîtresse, quant à la langue, des compagnies de chemin de fer et de navigation, des compagnies de téléphone et de télégraphe, de transport et de messagerie ou d'énergie électrique. Et, profit peut-être encore plus considérable : nos gens s'entendaient rappeler qu'ils sont encore les maîtres dans leur province et que leur langue n'est, pour personne, une langue morte.

La population, la jeune population surtout, plus impressionnable et mieux instruite de ses droits, s'est mise à exiger du français non seulement dans la langue écrite mais surtout dans la langue parlée. La morgue du fonctionnaire ou du subalterne anglais, importé à grands frais avec notre propre argent, recevait un coup droit. Elle n'est pas encore morte, loin de là ; il ne tient qu'à

nous de lui donner le coup de grâce en redevenant les maîtres dans notre propre maison.

Mais il ne suffisait pas d'inscrire aux statuts un texte de loi. Il fallait en surveiller l'exécution. Nos tribunaux durent rendre des arrêts catégoriques pour décider les chemins de fer ou les compagnies d'utilité publique à imprimer des billets ou des connaissements bilingues.² Aujourd'hui ce bilinguisme écrit est presque entré dans les moeurs.

Bien plus, incident amusant, la Cour de Circuit de Montréal, présidée par le juge Lebeuf, décida, il y a deux ou trois ans, d'un litige entre Anglais où le plaignant réclamait des dommages d'un restaurateur chez qui, pendant le repas, il s'était fait voler une pelisse de fourrure. Devine-t-on quel fut l'argument péremptoire de l'unilinguiste saxon? L'affiche où le proprio déclinait sa responsabilité au sujet des objets volés, n'était rédigée qu'en langue anglaise, alors qu'elle aurait dû être bilingue. Et le tribunal donna raison au plaignant.

La lutte est-elle finie? Les artisans de la cause du français dans le Québec même, peuvent-ils déposer les armes? Pas du tout. Les liens qui commençaient à nous serrer au point de nous étouffer, sont à peine relâchés. Il reste à les briser tout à fait. Le bilinguisme parlé, par exemple, est loin d'être universel sur les bateaux et sur les trains de chemin de fer.³ Le but ultime sera

² A noter, entre autres, un jugement de la Cour de Révision, rendu à Montréal, le 19 décembre 1918, condamnant la « Dominion Express » à payer \$150.00 pour perte d'un colis parce que la lettre de voiture contenant les conditions du contrat n'était rédigée qu'en langue anglaise.

³ Dans un jugement rendu en 1923 (Demers vs C. P. R. et Flegg), le juge E. Fabre-Surveyer déclare qu'un conducteur de chemin de fer, dans la Province de Québec, n'est pas forcé de demander en français le billet d'un passager qui connaît l'anglais. Donc, tous les Canadiens-français qui connaissent l'anglais n'ont pas droit d'exiger qu'on leur parle français en chemin de fer.

atteint quand tous, grands et petits, auront compris que leur survivance comme groupe ethnique dépend de l'ardeur et de la persévérance dans l'effort commencé, et du sens de sa dignité qu'un peuple sait garder.

* * *

L'on a dit que le poisson pourrit d'abord par la tête. De même pour les sociétés. Nos dirigeants ont-ils tous et toujours fait leur devoir? Sans préciser davantage, disons que les initiatives dont les résultats bienfaisants se font sentir aujourd'hui, ne sont pas parties de ceux qui avaient reçu de leurs commettants mission de protéger et de conserver les intérêts, non seulement matériels mais moraux de la nation. Il a fallu plusieurs années de pressions inlassablement renouvelées pour faire déclarer jour férié, la fête du 24 juin, et peu s'en est fallu que le projet présenté à la dernière législature ne fût ajourné aux Calendes.

C'est au peuple qu'il faut s'adresser; c'est à lui qu'il faut répéter sans cesse qu'il se doit à lui-même, à ses ancêtres et à ses descendants, de subsister comme entité française dans la vallée du Saint-Laurent. Il faut le rendre conscient de ses forces; lui dire quels sont ses droits et tous ses droits; lui prouver qu'il ne tient qu'à lui de se faire respecter; qu'il a tout à gagner et rien à perdre en exigeant partout le respect de sa langue. Il faut le persuader que sa première force dans tous les domaines de son activité, sera d'avoir été formée à la française, conformément au principe vital de son génie ethnique. Il faut élever ses regards plus haut, lui rappeler qu'il est le coeur et le cerveau de l'Amérique française, qu'à lui plus qu'à tout autre, a été confiée sur ce continent la garde des traditions sacrées, la défense de

la culture ancestrale. Il ne faut cesser de le lui crier : tous nos frères des Etats-Unis et des autres provinces canadiennes ont les yeux fixés sur nous. Le Québec a charge d'âmes. Voilà tout notre devoir.

Nous n'avons pas la naïveté de croire que ces considérations seront acceptées par tous ceux à qui elles s'adressent. D'autres plumes plus autorisées ont déjà fait les mêmes exhortations et de façon bien plus éloquente ; mais la race des sourds a toujours la vie dure. Beaucoup des nôtres qui pourraient exercer dans cet ordre d'idées l'action la plus bienfaisante, à cause du rang qu'ils occupent et de l'influence dont ils jouissent, paraissent accaparés par d'autres soucis d'ordre matériel. Ils semblent gênés en face de ces discussions qui n'ajoutent pas à leurs revenus ou à leur chiffre d'affaire. Ceux-là nous les embêtons, nous le savons, Qu'ils en prennent leur parti. Ils ont affaire à des têtus, à des persévérants dont les phalanges grossissent chaque jour. Dieu merci, le charme est rompu du vieil oreiller pacifiste et la jeune génération, à défaut des aînés, finira bien par enfoncer le clou sur lequel, sans relâche, nous sommes décidés à frapper. Car l'âme d'un peuple doit passer avant le porte-monnaie de quelques-uns.

Juillet 1925.

Emile BRUCHESI.

NOUVEAUTÉS CANADIENNES.

| | |
|--|------|
| Mgr L.-A. Paquet. — Cours d'Eloquence sacrée, tome I, format petit in-8, 330 pp. | 1.00 |
| Rév. Père Thomas Couët. — La Mère Marie de la charité et les sœurs dominicaines de Québec, format in-12, 300 pp. | 1.00 |
| Eugène Achard. — Aux bords du Richelieu, format in-12, 288 pp. | .75 |
| Jean Charbonneau. — L'ombre dans le miroir, format in-12, 256 pp. | .75 |

LE PÈRE RODRIGUE VILLENEUVE

Le R. P. Rodrigue Villeneuve est Oblat de Marie-Immaculée. Il ne fréquente pas les grands chemins, ainsi que tant de ses confrères obligés, par état, de porter le Verbe de Dieu dans les chaires des églises de campagne et de ville. Il mène la vie retirée du professeur d'un scolasticat de moines. Depuis dix-huit ans, c'est là qu'il vit, avec son Dieu, ses collaborateurs, ses élèves, ses livres de philosophie, de morale, de droit canonique et d'ascétique.

Le croquer, n'est pas oeuvre si aisée. Sa nature est complexe. On ne la tient pas nécessairement parce qu'on pense l'avoir saisie. Essayons tout de même.

Son intelligence est facile, souple, ouverte et étendue; son imagination presque créatrice, en tout cas opulente; sa sensibilité vive, mais non pas aussi nerveuse que pourrait le faire soupçonner de prime abord, la délicatesse de sa complexion; son âme a quelque chose d'ailé, une tendance vers la poésie et le mysticisme.

Sur cette riche nature, greffez une éducation fort soignée. J'omets celle qu'il a reçue au foyer très chrétien qui berça son enfance; et celle que lui ont donnée les écoles de Montréal, notamment le Mont Saint-Louis. Au Scolasticat Saint-Joseph d'Ottawa, il a été formé au plus pur thomisme. Rien de surprenant pour tous ceux qui savent que la Congrégation des Oblats et l'Université d'Ottawa imposent à tous leurs membres l'acceptation intégrale des enseignements du Docteur Angélique.

Cette éducation et une telle nature fondues ensemble ont produit un type vraiment heureux. Disons, pour

parler avec emphase; un cerveau aristotélicien, mis au service d'une âme légèrement créée à la platonicienne.

C'est ce qui se laisse voir, partout et toujours, chez le Père Villeneuve.

En classe, ses élèves nous disent qu'il est clair, limpide, d'une orthodoxie impeccable; et, je ne vous apprends là que des qualités communes, sans doute, à beaucoup de ses collègues. Mais le bel art que de peindre une figure déterminée avec des couleurs générales!

A coup sûr, le Père Villeneuve possède, de saint Thomas, la méthode, les principes et la doctrine. Ce qui ne lui est pas commun avec tous les docteurs, c'est sa manière d'exposer son enseignement avec onction et amour. Ce n'est pas à lui que s'adresserait le reproche assez singulier formulé par Bremond contre ces maîtres qui font de la théologie séparée, qui enseignent d'une façon trop exclusivement intellectualiste une matière destinée à provoquer, à soutenir et à développer la vraie et solide piété. A ce qu'il paraît, si la théologie est enseignée sans piété, la piété, aux heures de la lecture spirituelle et de l'oraison, est exposée à ne pas jaillir suffisamment de la théologie. Le Père Villeneuve se range parmi les théologiens qui professent avec leur raison et leur coeur, non avec la seule raison toute froide. En quoi, j'imagine, il se conforme aux meilleures traditions de l'Ordre apostolique auquel il appartient.

Le Père Villeneuve écrit aussi. Sa plume est chargée de vérités; elle est brillamment colorée; quoiqu'elle vibre rarement sous le coup de quelques puissantes émotions, du moins est-elle toujours généreuse et chaude. Le style ne lui est pas étranger. Celui-ci, quand il se fait grave et

affirmatif, devient excellent. Si, dans les conflits d'idées, dans l'exposé de faits susceptibles d'interprétations diverses, il lui faut trouver des formules qui ne puissent déplaire à qui que ce soit, il exagère les nuances de pensée et il lui arrive de s'embarrasser de tournures évidemment trop compliquées. Il est vrai que l'âge, ce pédagogue qui paie ses leçons avec nos meilleures années, corrige lentement ces quelques défauts. Aussi est-il sûr qu'avant longtemps, le Père Villeneuve, si classique en toutes ses connaissances, n'écrira plus, même passagèrement, dans le genre romantique.

Le Père ne se moque pas de ces observations. Il sait que les idées, pour se faire accepter et pour exercer une influence durable, ont besoin d'être présentées et conservées dans les belles formes du langage. Mais un professorat écrasant, la direction d'une communauté considérable l'ont toujours empêché de se finir et de se polir. Les mêmes raisons expliquent qu'il répand à pleines mains dans les revues et les journaux des articles instructifs et variés, au lieu de nous préparer une étude de longue haleine, un livre, le livre qui restera toujours l'éducateur par excellence des classes dirigeantes.

Enfin, le Père Villeneuve parle. Jamais, que je sache, ses scolastiques ne se sont plaints, ni de la rareté, ni de la brièveté de ses entretiens. Il est un causeur qui charme visiblement ses auditoires, les auditoires restreints d'un congrès, d'une salle académique ou d'une chapelle de cloître. Il n'a absolument rien de l'orateur qui épouvante les foules, et il ressemble à Bridaine si peu que point.

Qu'il enseigne, qu'il écrive, qu'il prêche, lorsqu'il raisonne à fond, le Père Villeneuve pourrait paraître quel-

que peu flottant et indécis dans ses idées. Serait-ce que son esprit pénétrant analyse tous les aspects des questions qu'il traite? Kieffer répondrait peut-être que oui. Ne nous y méprenons pas. Ce balancement dans l'argumentation ne nuit en rien à la fermeté du vouloir qui ne dissimule pas tout à fait une pointe d'autoritarisme.

Les problèmes nouveaux, intellectuels ou moraux, intéressent manifestement le philosophe et le moraliste. Comme il n'ignore pas que la tradition est « un phare et non une borne », il ne craint pas à priori les solutions modernes. Il semble toutefois que sur certains points, il n'ose pousser ses principes jusqu'à leurs conclusions. En notre siècle de démocratie, les supérieurs seraient-ils réduits à couvrir prudemment leurs opinions et leurs projets même les plus louables? Et si, parfois, les sujets ont à subir le sort de Leverrier cherchant la cause des perturbations d'Uranus, à qui la faute?

Cet homme fluet, d'apparence presque débile, dont la santé n'a pas été ébranlée par l'effort intense d'une longue carrière d'enseignement et de deux termes de supériorat, est encore, est surtout un vrai prêtre et un vrai religieux. Il répond assez exactement à la définition de l'humaniste dévot. Il y a bien chez lui quelques bons grains d'austérité. C'est une alluvion déposée sur le tuf primitif par la formation monastique.

Si le très distingué Père Villeneuve avait à se chercher des amis dans l'histoire de l'Eglise, d'instinct il s'allierait à saint François de Sales, à saint Bonaventure et à saint Anselme. Je ne lui fais pas l'injure de l'égaliser à ces géants. Je dis que, dans son esprit et dans son cœur, il a avec eux des traits de ressemblance. Comme eux, il entend unir « la métaphysique et la morale, la con-

templation et l'action, la spéculation et la pratique.» Comme eux, il se plaît à raisonner en aimant et à aimer en raisonnant.. Là est le vrai ressort de sa force. Jusqu'ici, le cours des événements l'a maintenu parmi « l'élite du second rang ». Mais il y a lieu d'espérer que sa réelle valeur le haussera un jour au niveau des « initiateurs ».

* * *

L'OEUVRE DES VIEUX TIMBRES.

Nous avons accepté de recueillir les vieux timbres « au profit des Missions Catholiques Africaines ». Ceux de nos amis qui voudront prendre la peine de détacher ces timbres des enveloppes de lettres ou de colis, sont donc priés de nous les adresser. Nous les expédierons tout de suite au siège de l'Oeuvre, au Grand Séminaire de Liège, en Belgique. Nous accepterons aussi les capsules d'étain, le papier d'argent, etc. On voudra prendre note, pour stimuler son zèle, que l'an dernier cette oeuvre des vieux timbres a rapporté 20,000 francs et que, depuis trente ans, elle a fondé 5 villages, 29 fermes-chapelles, un hôpital et fourni de nombreux secours. En prêtant sa collaboration à cette oeuvre, l'*Action française* ne croit pas sortir du cadre de ses activités. Elle a toujours placé plus haut que tout la préoccupation religieuse, quoiqu'on laisse entendre, en certains milieux, avec plus de dépit que de raison.

D'UN ÉTUDIANT CANADIEN, À GAND.

Un lecteur de l'*Action française*, en séjour d'étude en Belgique, nous a fait parvenir le fascicule de mai de la revue trimestrielle *Deus Charitas est*, que publie l'Institut des Frères de la Charité, dont l'Administration centrale est à Gand. Ces admirables religieux, à qui sont confiées d'importantes missions au Congo, dirigent plusieurs institutions canadiennes dont l'Ecole de Réforme, de la rue Demontigny. La dernière livraison de leur revue contient quelques groupes d'élèves faisant partie de l'équipe de balle au champ et de gouret. Un club de balle porte le nom de Dollard. Et les joueurs ont pour consigne de n'employer que des termes sportifs français. Bravo ! Bravo !...

LE PATRIOTISME DANS L'ŒUVRE DE LAURE CONAN¹

C'est, dans l'oeuvre de L. Conan, le sentiment religieux qui domine. Les sujets en sont religieux. Histoire d'une protestante qui se convertit au catholicisme et fonde aux Etats-Unis la communauté des Soeurs de la Charité (*Elisabeth Seton*); silhouettes et physionomies de saints (*Physionomies de saints, Silhouettes Canadiennes*); récit d'une conversion due à l'amour (*Larmes d'Amour*); roman historique d'un missionnaire (*L'Œuvre et à l'Épreuve*); conseils sur la bonne souffrance et l'abnégation chrétienne (*L'Obscure Souffrance, Angéline de Montbrun*); exhortation à traduire sa foi en des oeuvres (*La Vaine Foi*); voilà des sujets avant tout religieux. Et si L. Conan traite des thèmes plus profanes, tels que l'histoire romanisée de la défense de Ville-Marie contre les Iroquois (*L'Oublié*), l'alcoolisme (*Aux Canadiennes*), le patriotisme (*Si les Canadiennes*

¹ Il s'agit des livres, nous omettons les simples articles de revue de L. Conan.

Ajoutons que cet article était écrit lorsque parut « La Sève Immortelle ». Ce beau roman n'apporte aucun élément nouveau important qui nous oblige à modifier notre jugement. Il ne fait que le confirmer sur plusieurs points. « La Sève Immortelle », c'est le roman de la fidélité au Canada-Français. Guillemette du Muy résiste à son père qui essaie de la marier au charmant officier anglais, Laycraft : elle reste fidèle à sa race. Jean de Tilly vainc son amour de la gentille Française, Thérèse d'Autrée; elle retourne en France; lui, reste au Canada, où il épouse Guillemette de Muy, Canadienne comme lui, où il veut perpétuer la France et le catholicisme. Ce roman est toutefois sympathique aux Anglais; et, va sans dire, aux Français. Ce patriotisme n'est pas différent de celui que nous voyons dans les oeuvres antérieures de L. Conan.

le voulaient!), elle y insère largement le sentiment religieux. A toutes les pages de *l'Oublié*, on le retrouve. Et des deux dernières études se dégage une leçon morale chrétienne, à savoir que les mères doivent donner à leurs enfants une éducation forte et religieuse. Va sans dire, chez L. Conan, la religion est toujours ardente, mais, pour n'y avoir pas la place principale, le patriotisme n'en existe pas moins dans son oeuvre. Ce patriotisme, quel est-il?

D'abord, pour L. Conan, la patrie, c'est le Canada. Assurément elle a de l'estime pour l'Angleterre. Encore n'admire-t-elle pas tout en ce pays. On le voit à la peinture qu'elle fait d'un monsieur Walker, britannique en villégiature à la Malbaie. Je cite le texte même, tant il a de saveur : « C'est un étranger qui aime beaucoup la pêche et croit fermement que tout ce qui est grand, noble, distingué, vient en droiture de l'Angleterre. D'ailleurs très comme il faut. Depuis une quinzaine, il nous honore de ses assiduités. Angéline soutient qu'elle l'a vu sourire. Il est certain qu'il s'essayait parfois à badiner et si vous saviez comme sa phrase est plombée !... sa solennité nous amusait parfois, puis cette suffisance anglaise se prend à tout. Un jour que debout sur la côte nous regardions le fleuve, il arriva à Maurice de dire : « Je voudrais bien que le vieux Meschacebé s'aventurât par ici. » Là-dessus monsieur Walker entama l'éloge de la Tamise. »²

La suffisance anglaise n'agréa pas à Laure Conan, mais elle loue la « haute raison », « la dignité des Anglais » ; et elle trouve l'Angleterre généreuse. S'il y a des Orangistes fanatiques qui nous persécutent, elle les

² *Angéline de Montbrun*, 114.

distingue de la masse de leurs compatriotes « dont la tête solide n'a pas de ces hallucinations ». ³

De plus, L. Conan a une ardente sympathie pour la France. On le soupçonne à voir comme elle est imprégnée de la pensée française et qu'elle cite volontiers les auteurs français ; comme elle se plaît à raconter la période la plus française de notre histoire, et qu'elle évoque beaucoup de personnages proprement français. Mais cette sympathie, elle l'exprime souvent. Dans *Angéline de Montbrun*, Maurice envoie à sa fiancée un brin de reséda arraché à la douce terre de France, en y ajoutant ces mots : « Pauvre France ! ne sommes-nous pas un peu fou de tant l'aimer. Le bateau qui m'a transporté à Calais me semblait aller bien lentement. La France de nos ancêtres, la belle, la noble, la généreuse France. Ah ! la France, notre France idéale, qu'en a-t-on fait ! Mais silence, il me semble que je vais insulter ma mère » ⁴ Certes, malgré le regret, ces paroles témoignent d'un ardent amour. Mais, paraît-il, c'est l'ancienne France qu'aime L. Conan. Aussi l'actuelle. Il est vrai, bien des défauts l'y offensent, Maurice vient de l'insinuer. En particulier elle la trouve oublieuse : « Sois-en sûre, dit encore Maurice, nous sommes trop tendres pour la France qui ne songe guère aux Canadiens, exilés dans leur propre patrie. » Et qu'elle en déteste le gouvernement ! Angéline dit qu'elle « filerait volontiers la corde pour pendre la République et les républicains. » ⁵ Elle excepte toutefois V. Hugo qui a chanté le « lis sorti du tombeau ». Cependant elle

³ *Si les Canadiennes le voulaient!* p. 33.

⁴ *Angéline de Montbrun*, 147.

⁵ *Angéline de Montbrun*, 121.

l'aime cette France de nos jours. « Cela n'empêche pas, dit-elle, d'aimer le drapeau tricolore, car c'est encore l'étendard de la France. »⁶ Et dans son amour elle désire l'avènement de la royauté avec le comte de Chambord, « ce noble prince qui seul porte dans sa poitrine un coeur de roi et de père. »⁷

Mais cette estime de l'Angleterre et cet amour de la France n'empêchent pas L. Conan de considérer le Canada comme sa patrie. Il ne lui arrive guère en effet de regarder comme le sien un autre pays. Et le nom de la patrie, elle le réserve au Canada.⁸ De plus certains de ses personnages se dévouent au Canada comme à leur patrie.⁹ Mais qu'elle retrécisse le Canada, on le croirait. Pour elle s'anglifier, c'est être absorbé dans l'Angleterre.¹⁰ Dans « Si les Canadiennes le voulaient ! » elle vient de noter l'injustice des orangistes du *Mail* à notre endroit ; elle affirme qu'ils sont une exception et que l'Angleterre est une nation généreuse. Ne confond-t-elle pas les Anglais du Canada et ceux de l'Angleterre ?¹¹ Qu'ils soient britanniques ou Canadiens, les Anglais, semble-t-il, c'est l'Angleterre. Et le Canada paraît être le Canada français. Honneur à nos prêtres qui sont restés canadiens « jusqu'à la moelle » ; justice aux Anglais, mais restons canadiens « jusqu'aux entrailles » ; le Canada, c'est la Nouvelle-France du Nouveau-Monde, dit L. Conan. Ainsi elle confond le Canada et le Canada français, les Canadiens et les Canadiens

⁶ *Idem*, 55.

⁷ *Idem*, 93.

⁸ *Si les Canadiennes le voulaient !*

⁹ *Angeline de Montbrun*, 79.

¹⁰ *Si les Canadiennes le voulaient !*, 28.

¹¹ *Si les Canadiennes le voulaient !* p. 33.

français.¹² Et nous n'avons lu nulle part ailleurs qu'elle ait redressé ces limites.

Mais ce Canada français, elle l'aime tout entier. Rien d'étonnant toutefois qu'elle chérisse particulièrement son pays natal, la Malbaie. Comme elle le chante avec ferveur. Lisez ce lyrisme : « Kamouraska a bien ses agréments. J'ai un faible pour Tadoussac, pour ses souvenirs, pour sa jolie baie, grande comme une coquille, mais la Malbaie ne se compare point. »

« Cette belle des belles a des contrastes, des surprises, des caprices étranges et charmants. Nulle part je n'ai vu une pareille variété d'aspects et de beautés. Le grandiose, le joli, le pittoresque, le doux, la magnificence sauvage, la grâce riante se heurtent, se mêlent délicieusement, harmonieusement, dans ces paysages incomparables, O mon beau S.-Laurent ! ô mes belles Laurentides ! ô mon cher Canada ! »¹³

Cependant, comme on le voit, tout le Canada lui est cher. Et combien ! « Si les Canadiennes le voulaient ! » s'achève sur une scène sublime. M. de Vagemmes craint une mort ignoble pour les Canadiens ; mais il espère dans l'effort des Canadiennes « Si les Canadiennes le voulaient !... », dit-il ; la primesantière demoiselle Du Vair l'interrompt vivement : « Les Canadiens seraient le plus noble peuple de la terre. » M. de Vagemmes se lève : « Oui, réplique-t-il, aussi pour vous rendre tout à fait ce que vous devriez être, je donnerais tout mon sang, comme une goutte d'eau. Ceci n'est pas une phrase, mais une vérité, et je mourrais heureux, car j'aurais

¹² *Ibidem.*

¹³ *Larmes d'Amour*, 9.

assuré l'avenir et la gloire de ma patrie.» C'est de l'amour qui va jusqu'au sacrifice de la vie.

Et cet amour a de la fierté. L'honneur ! Quel sentiment aimé de L. Conan ! Savez-vous pourquoi elle est si attachée aux héros du moyen-âge, en particulier à Du Guesclin ? C'est, entre autres raisons, qu'ils avaient un grand sens de l'honneur. Comment alors son patriotisme ne serait-il pas chevaleresque ? De fait, pour elle, les femmes devraient, par fierté nationale, travailler à ce que leurs enfants fissent honneur à la race. Par fierté nationale aussi un grand patriote s'expose, au besoin, « à passer sa vie dans la gêne et la pauvreté. » Qu'on n'essaie pas de la faire rougir de son peuple ; c'est une grande misère qu'un tel respect humain. Qu'on n'insulte pas non plus sa patrie ; elle s'indigne, parce qu'ils n'ont pas accordé les honneurs de la guerre à Lévis, elle s'emporte contre les Anglais. Aussi elle riposte vertement, et les orangistes qui nous considèrent de race inférieure sont des « cerveaux malades » sujets à des « hallucinations. » La demoiselle Du Vair, avec sa juvénile ardeur et son air de crânerie, chantant l'hymne national, n'est-elle pas le symbole de cette fierté patriotique ?

Et L. Conan a bien des raisons d'être aussi fière de notre pays. Ainsi les beautés de notre terre, en particulier la pittoresque Malbaie et le majestueux S.-Laurent, à côté duquel la Tamise s'efface ; la descendance française de notre peuple, et comme elle revient souvent sur ce thème ! nos origines catholiques, l'héroïsme et la sainteté de nos ancêtres : et pour les peindre elle consacre une grande partie de son oeuvre ; la haute moralité de notre peuple en qui il y a des germes d'héroïsme ;

notre glorieuse destinée qui est de continuer en Amérique la France apostolique et chevaleresque.¹⁴

Toutefois L. Conan n'est pas injuste pour les autres pays. Nous avons vu comme elle sait reconnaître les qualités des Anglais et qu'elle fait un bel éloge de la France. Son patriotisme est éclairé. Elle n'est pas non plus aveuglée sur sa propre patrie. Au contraire elle en discerne certains défauts. Ainsi l'alcoolisme. Dans nos moeurs familiales, affirme-t-elle, comme dans nos moeurs sociales, il y a une éducation d'intempérance : l'on boit à propos de tout.¹⁵ Et comment l'Anglomanie lui aurait-elle échappé? Sans doute elle rend honneur au clergé qui est le gardien fidèle du parler français et des traditions ancestrales. Mais elle reproche aux femmes surtout leur engouement pour l'Anglais, aux femmes qui estiment « chic » « de parler l'anglais et de suivre les usages anglais. » Aussi bien aux Canadiennes elle découvre d'autres défauts : leur amour du luxe, et c'est là une des causes de la venalité des hommes ;¹⁶ leur esprit moderne qui les porte à considérer à tort « nos saines et fortes traditions de famille comme des vieilleries déplacées chez les gens comme il faut. »¹⁷ L. Conan n'a pas plus épargné les hommes. Elle s'en prend aux politiques et leur reproche leur peu de patriotisme. Autrefois l'on était patriote. Assurément de nos jours l'on fait, à l'occasion, vibrer la « corde patriotique » : c'est pour la parade seulement. En réalité l'on sacrifie facilement la patrie à ses intérêts personnels et

¹⁴ *Si les Canadiennes le voulaient !*, ça et là.

¹⁵ *Aux Canadiennes.*

¹⁶ *Si les Canadiennes le voulaient !*

¹⁷ *Si les Canadiennes le voulaient !*, 48.

à ceux de son parti. L'esprit de parti est très fort. L. Conan analyse les causes de ce défaut de patriotisme. Entr'autres, c'est l'abaissement des caractères : la vanité des Canadiens qui « aiment à briller » et « chez qui l'on étouffe le sentiment national avec des places, des honneurs et de l'argent » ; l'orgueil des hommes d'état, qui ont un « sens inexprimable de leur importance » et « qui voient dans le pays un simple piédestal » ; une certaine bassesse qui « se couvre sous la figure estimable du sens pratique, de génie souple et brillant des affaires. » Et à ce mal, elle indique certains remèdes : un des plus efficaces, c'est de donner aux Canadiens, une formation morale chrétienne et une éducation patriotique très fortes ; c'est la femme surtout qui doit remplir au foyer cet office sublime.¹⁸

Les maux de la patrie n'abattent pas L. Conan. La sombre peinture qu'elle fait des bassesses de la politique s'éclaire de rayons d'espoir. N'est-ce pas l'Eglise et la France qui nous ont donné naissance ? Notre patrie n'a-t-elle pas une glorieuse destinée ? N'avons-nous pas les ressources de la jeunesse ? Ne sommes-nous pas un peuple d'une haute moralité ? Voilà autant de motifs d'espérance.¹⁹

Aussi ce n'est pas elle qui conseillerait l'abdication nationale. Au contraire elle prêche l'action patriotique. Pour elle, l'amour de la patrie ne doit pas être un vain mot. Qu'on ne l'accuse pas de puritanisme ! Il lui plaît que l'on chante son patriotisme ; et certain de ses personnages entonne avec enthousiasme : « O Canada ! » Mais il faut plus que des paroles. Les effusions patrio-

¹⁸ *Si les Canadiennes le voulaient !*

¹⁹ *Si les Canadiennes le voulaient !*

tiques de la Saint-Jean-Baptiste, qui passent comme un feu de paille, la font sourire. Elle tient au « patriotisme qui se prouve. » Dans *Angéline de Montbrun*, Mina s'emporte contre le gouvernement qui ne fait pas assez pour la colonisation. Ce beau zèle laisse froid M. de Montbrun, et, jetant un regard dédaigneux sur sa toilette, il lui demande si jamais elle a pensé à se refuser quelque chose pour aider le colon.²⁰ Ailleurs M. de Vagemmes déclare que l'on doit aimer son pays « par les oeuvres et en vérité. »²¹

* * *

Quelle action patriotique indique L. Conan ? Elle n'a pas dessein d'en tracer un programme complet, mais, sous cet aspect, ses écrits sont assez suggestifs. Et plusieurs groupes de la société y trouveraient une leçon. D'abord les écrivains. Elle leur donne un exemple. En exposant à nos yeux l'héroïsme et la sainteté de nos origines, elle nous inspire de la fierté nationale. Et elle ne fait pas que se complaire dans le passé : elle se mêle à la lutte actuelle, par ses écrits ; en secondant les apôtres de la tempérance qui veulent préparer à la patrie des fils plus forts ; en suppliant les femmes de faire de leur maison un foyer de solide éducation patriotique. L'oeuvre de L. Conan est en grande partie patriotique.

Les politiques. Hâtons-nous de le dire, L. Conan n'a pas une grande confiance dans leur action nationale. Elle admet que, autrefois, il y eut de belles luttes parlementaires, mais de nos jours, ce sont les chicanes de partis, les conflits d'intérêts personnels. L'on sacri-

²⁰ *Angéline de Montbrun*, 101.

²¹ *Si les Canadiennes le voulaient !*, 19.

fié la patrie. Voyez quel conseil elle donne aux jeunes. M. de Montbrun dit à Maurice : « Je n'approuve pas que vous vous mêliez d'élections. On m'a dit que vous aviez quelques beaux discours sur la conscience, mais je veux être bon prince ; seulement, je vous en avertis charitablement, s'il vous arrive encore d'aller, vous, étudiant de 20 ans, éclairer les électeurs sur leurs droits et leurs devoirs, je mettrai Angeline et Mina à se moquer de vous. D'ailleurs pourquoi épouser si chaudement les intérêts d'un tel ou d'un autre ?... Je ne veux pas dire que vous deviez faire comme moi, et, dans quelques années, si la vie publique vous attire invinciblement, entrez-y ; mais j'ai vu bien des fiertés, bien des délicatesses y faire naufrage, et d'avance je vous dis : que ce qui est grand reste grand, que ce qui est pur reste pur. »²² Aussi les personnages de L. Conan, qui ont participé à la politique, s'en sont-ils retirés. M. de Vagemmes y trouvait son patriotisme trop menacé — il est vrai, on lui reproche sa conduite. — C'est que certains hommes ont « le devoir strict de prendre part aux affaires de l'Etat. »²³ M. de Montbrun s'est retiré et il prononce à ce sujet de belles paroles : « Ces vils intérêts, ces étroits calculs, tout ce triste assemblage de petitesesses, de faussetés, de vilénies, m'a fait monter au coeur un immense dégoût, et dans ma douleur amère j'ai dit : « O mon pays, laisse-moi t'aimer, laisse-moi te servir en cultivant ton sol sacré. »²⁴

Bien qu'elle n'ait pas une grande confiance en l'action patriotique des gouvernants, L. Conan toutefois

²² *Angeline de Montbrun*, 78.

²³ *Si les Canadiennes le voulaient !*

²⁴ *Angeline de Montbrun*, 79.

aimerait leur voir accomplir certains actes. Qu'ils s'intéressent plus à la colonisation; qu'ils arrêtent l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. Mais, elle ne se mêle guère plus de politique. D'ailleurs, elle « défendrait l'entrée de la Malbaie à tous ceux qui se croient qualifiés pour gouverner et réformer le pays. »²⁵

Les Canadiens en général apprendraient, dans l'oeuvre de L. Conan, à aimer la culture du sol. Nous avons vu que M. de Montbrun se fit cultivateur pour l'amour de la patrie.

Mais c'est aux femmes surtout que L. Conan donne de beaux conseils d'action patriotique. Leur rôle patriotique n'est pas sur les « lustings » ni dans les « polls », mais au foyer avant tout, et là leur action est plus efficace que celle des hommes d'Etat et des généraux.²⁶ La Canadienne y gardera notre langue, nos usages qui « font partie essentielle de notre vie nationale », les « traditions domestiques, rempart de notre nationalité si menacée. » Son action s'exercera sur son époux, qu'elle ne poussera pas à la venalité par sa frivolité, à qui elle inspirera l'amour du devoir. Sur ses enfants. D'abord en eux elle préparera à la patrie des fils robustes en leur donnant une éducation de tempérance. Puis elle versera « dans ces profondeurs de l'âme où rien ne périt, avec le courage du renoncement, la fierté nationale. » Et, parce que « les vertus patriotiques ne se trouvent guère parmi les ruines des vertus morales et chrétiennes », elle fera de ses enfants de grands chrétiens.²⁷

²⁵ *Larmes d'Amour*, 9.

²⁶ *Si les Canadiennes le voulaient*, 38.

²⁷ *Si les Canadiennes le voulaient* !

Enfin le plus humble des Canadiens lirait en L. Conan qu'il peut être utile à la patrie. Qu'il se perfectionne, et le rayonnement de sa vertu profitera au pays. ²⁸

* * *

Voilà le patriotisme de L. Conan tel que nous le voyons en son oeuvre. La patrie paraît être le Canada français. Et l'amour du pays n'est pas chauvin, mais éclairé, actif, fier et généreux. Il est une des raisons qui rendent l'oeuvre de cet écrivain si chère aux Canadiens français.

Albert DANDURAND, ptre.

Collège de Valleyfield.

²⁸ *Idem*, 54.

LICENCE D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL.

A la demande de certains collèges de la Province, l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal a décidé de créer, à partir de septembre prochain, une *Licence d'Enseignement commercial*. Les cours à suivre pour l'obtention de cette licence sont répartis sur deux années. Ils sont accessibles à ceux qui sont dans l'enseignement ou qui s'y destinent. Les candidats devront être porteurs du diplôme de bachelier ès arts ou de tout autre diplôme jugé suffisant par le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole. Ce cours s'adresse donc spécialement aux professeurs des sections commerciales de nos collèges ainsi qu'aux instituteurs de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, chargés des classes supérieures.

On peut obtenir des renseignements complémentaires sur cette licence d'Enseignement commercial, en s'adressant à la Direction de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, coin avenue Viger et rue Saint-Hubert, Montréal.

LES LAURENTIADES

Poème par M. José Marsile, c.s.v.

Les livres déposés chaque mois aux bureaux de l'*Action Française* deviennent si nombreux, que la place manque dans ses pages pour consacrer à chacun un article de fond. Là comme ailleurs, les premiers venus sont les premiers servis. C'est pourtant autre chose qu'une simple mention qui conviendrait au Poème en trois Chants du R. P. Marsile, annoncé dans notre précédent numéro. Le vénérable écrivain a consigné dans ce livre des impressions très neuves, très originales, sur les régions qui enchantent les yeux quand on remonte le cours du St-Laurent, depuis son immense embouchure jusqu'à Montréal ; le voyage de notre poète se prolonge même jusqu'au Niagara.

Tous ceux qui ont fait ou qui doivent faire le même parcours voudront partager les émotions esthétiques traduites dans ces pages débordantes de couleur et de vie. L'Acadie, la région de Québec, les environs de Montréal ont inspiré au R. P. Marsile des vers patriotiques qui évoquent le passé pour célébrer plus magnifiquement le Canada moderne. Les légendes les plus gracieuses comme les plus terribles se mêlent à l'histoire du pays. Les décors sont pris sur le vif, qu'il s'agisse des rives tourmentées du Saguenay, du promontoire hautain de Québec, des bouillonnements grandioses du Niagara, ou des plaines verdoyantes qui s'étendent à perte de vue entre ces accidents capricieux de la nature.

Lorsque l'auteur se penche, avec un filial amour, sur l'histoire douloureuse du peuple acadien ou canadien,

ses anathèmes contre les farouches vainqueurs rappellent la plume vengeresse d'un Agrippa d'Aubigné; du reste, son style ressemble par bien des côtés à ce représentant du XVIème siècle, égaré en plein âge d'or de la littérature française, vu la date de publication des *Tragiques*. Les *Laurentiades* sont l'oeuvre d'un Canadien français acclimaté depuis longtemps aux Etats-Unis où l'a retenu l'obéissance à ses Supérieurs. Comme d'Aubigné, il est un isolé et il s'attarde dans une langue, dans une versification qui ont subi bien des redressements depuis les premières tentatives littéraires dans la Nouvelle-France. Mais, dans les passages où l'ardeur de son patriotisme raffermirait la plume tremblante qu'il n'a pas voulu laisser tomber, malgré ses quatre vingts ans, le poète a des vers d'une touche magistrale: le rocher de Blomidon, les hauteurs de Québec sont les thèmes les plus heureux de ce bel ouvrage; le lyrisme le plus élevé jaillit de la poésie descriptive en strophes vraiment superbes. Arrivé à Longueuil, pays de son enfance, l'aimable vieillard écrit des vers familiers et il s'attarde parmi les maisons et les vergers où il venait jadis prendre ses ébats.

Que l'oeuvre soit de valeur très inégale, peu nous importe; c'est un hommage peu banal à la langue maternelle que l'auteur parle trop rarement depuis de longues années; c'est en même temps un défi aux caducités de la vieillesse: on ne vieillit jamais, tant que le coeur reste jeune. Henri d'Arles a consacré sa dernière critique littéraire de notre Revue à la miraculeuse survie de Laure Conan qui, par un effort surhumain, a positivement prolongé ses derniers jours pour terminer son livre *La Sève Immortelle*. Le R. P. Marsile, lui, a gardé sous ses cheveux blancs tous ses jeunes enthousiasmes,

pour produire ce poème testamentaire où il déclare ne pas vouloir mourir tout entier, même en ce monde périssable :

*« Oh! dans la mort que tout en moi ne meure pas :
Qu'un peu de l'âme, amis, survive à mon trépas! »*

Le tout se termine par l'apothéose des deux Frances, « la mère et la fille » qu'il a confondues dans un commun amour. Nous souhaitons à ce beau vieillard de pouvoir revivre, longtemps encore, les nobles transports de ce double patriotisme.

Abbé F. CHARBONNIER.

PAROLES D'ÉTUDIANT.

« Ne vous contentez pas d'exister, mais tracez-vous un programme d'action qui soit le guide de votre ambition », disiez-vous un jour aux étudiants du vieux Laval. Nous sommes en France pour cela. Nous venons chercher ici ce qu'il y a de meilleur, non pour dénigrer, déprécier ensuite le pays natal, mais pour améliorer, pour compléter ce qui, chez nous, est susceptible d'amélioration et de progrès. Nous sommes nous aussi de cette « poignée d'ignorants » dont vous parliez l'autre jour, ignorants qui ont tout de même fait quelque chose, ne s'étant pas contentés d'exister ! Nous croyons qu'il y a encore un peu d'idéal dans le monde. Si la chanson dit vrai, si

Chaque jour l'un de nous chavire

En courant après l'idéal...

Ces paroles sont de notre ami Jean Bruchési, lors du banquet offert à M. Montpetit, par les Canadiens de Paris. Elles expriment bien la digne attitude que nous aimons voir à nos boursiers.

L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

« Le 1er et le 2 octobre dernier, écrit le R. P. Joseph-Papin Archambault, s.j., dans la livraison de « La Vie Nouvelle » du mois de décembre 1924, le vaste manège militaire de Québec présentait un spectacle que n'oublieront pas de sitôt ceux qui eurent la bonne fortune de le contempler. »

« A fond, adossé au mur, une large estrade où siège un petit groupe de prêtres et de laïques. A leur pieds, en rangs pressés, une foule mouvante et drue. Près de deux mille hommes. Ce ne sont ni des hommes de profession, ni des bourgeois. A voir leurs rudes figures hâlées par le soleil, à entendre leur langage pittoresque, on devine vite des ouvriers de la glèbe, des ruraux. »

« Mais que viennent-ils faire ici ? Quel intérêt les a ainsi groupés loin de leurs terres, eux si attachés au sol, si individualistes de tempérament, si ennemis des vaines parades et de tout bruit ? Regardez là-haut la banderole qui se déroule au-dessus des têtes :

**GRAND CONGRÈS GÉNÉRAL
DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC.**

ESTIS ADJUTORES DEI.

SOYEZ LES COOPÉRATEURS DE DIEU.

BIENVENUE À TOUS LES CONGRESSISTES.

« Certes, la chose est nouvelle en notre province. Et si ce ressemblément a lieu de surprendre, l'étonnement grandit encore quand on apprend que le premier article au programme est la formation d'une Union Catholique de Cultivateurs. »

Retracer les origines de ce congrès, indiquer le but que poursuit l'Union Catholique des cultivateurs, marquer les progrès qu'elle a accomplis depuis sa fondation, telle est la tâche que me confie l'*Action Française*, qui écrivait, au lendemain de la naissance de l'Union :

« Voilà bien l'un des événements les plus heureux de ces derniers temps. Et l'on ne songe point, sans quelque tristesse, que cette « Union », si raisonnable, n'a pu naître cependant qu'à grand'peine. Elle est née et elle mérite de vivre. Et il faut faire des vœux ardents pour qu'elle vive. »

L'*Action Française* n'a pas lancé en vain ses « Mots d'ordre » et la nouvelle Union souhaite que la vaillante revue continue sa campagne de réveil national.

* * *

Je reviens à mon sujet.

Nous avons, dans le Québec, notre problème agricole. Le *Bulletin des Agriculteurs* s'en préoccupe. C'est en vue d'y chercher une solution qu'il a suggéré aux cultivateurs de se réunir en congrès. Son directeur, M. J.-N. Ponton, écrivait, le 1er mai 1924 :

Maintenant que l'opinion publique est saisie de l'importance du problème agricole, il faut faire un pas de plus et suggérer au gouvernement les mesures propres à le solutionner.

Le *Bulletin des Agriculteurs*, avec plusieurs amis de la campagne, fait aujourd'hui, à ses lecteurs, une suggestion. Il s'agit d'un grand congrès essentiellement agri-

colé qui serait tenu dans la ville de Québec au cours de l'été ou à l'automne. Ce congrès devrait réunir des représentants de tous les comtés agricoles et de toutes les régions de colonisation de la province. L'on y étudierait, en premier lieu, la situation des cultivateurs et des colons de chaque région; en second lieu, l'adaptabilité de chaque région à telle ou telle production; en troisième lieu, les débouchés actuels et possibles pour l'écoulement des produits agricoles de chaque région; en quatrième lieu, la possibilité de production de récoltes spéciales répondant à la demande de nos marchés locaux pour les conserves, le sucre, etc.; en cinquième lieu, la possibilité de produire, dans la province même, les produits alimentaires pour les animaux, que nous achetons présentement au dehors; en sixième lieu, la question de l'augmentation de la production par tête de bétail; en septième lieu, la question d'un crédit agricole; et, enfin, toutes les questions d'intérêt général qui concernent directement les cultivateurs.

Les cultivateurs applaudirent.

Le 14 juin, 43 d'entre eux se réunissaient à Montréal.

Ils adoptèrent les résolutions suivantes :

Attendu qu'un grand nombre de cultivateurs de cette province sont dans une situation financière très difficile qui se manifeste par un exode rural que tout le monde déplore ;

Attendu que pour remédier à cette situation, il est opportun que tous les cultivateurs étudient sérieusement les marchés, afin de pouvoir systématiser leur travail et organiser leur production de façon à tirer le meilleur parti possible de la demande locale et étrangère pour les produits de la ferme ;

Attendu que de multiples problèmes relatifs à l'organisation professionnelle, à l'enseignement, à la finance, à la colonisation, à la distribution et au commerce des produits agricoles, demandent une solution à laquelle les cultivateurs ne peuvent pas rester étrangers ;

Il est résolu unanimement qu'à la suggestion du « Bulletin des Agriculteurs », les cultivateurs de toutes les paroisses agricoles de la province de Québec soient invités à prendre part à un grand congrès agricole qui sera tenu dans la ville de Québec, à une date qui devra être fixée plus tard.

Attendu qu'il existe dans la province diverses organisations agricoles poursuivant toutes des buts louables, mais dont l'efficacité est notablement réduite, par le fait que le travail de ces organisations n'est pas coordonné, ce qui les empêche de coopérer entre elles et donne souvent lieu à des dissensions nuisibles à l'avancement de ces organisations et des intérêts de l'agriculture ;

Il est résolu :

1o Que le congrès projeté ne soit tenu sous les auspices d'aucune organisation agricole en particulier, mais bien sous les auspices de l'agriculture de la province de Québec, afin d'y amener tous les cultivateurs sans aucune autre considération autre que celle de leur profession ;

2o Que tous les cultivateurs de cette province s'emploient, d'ici à l'époque du congrès, à considérer entre eux la possibilité de se grouper en une association professionnelle agricole qui deviendrait la tête, l'âme dirigeante de l'agriculture en cette province, avec mission de surveiller, défendre et promouvoir en tout et partout les intérêts de l'agriculture.

L'Assemblée confia l'organisation du congrès à un comité. Le comité se mit à l'oeuvre. On dressa contre lui des obstacles. Il les surmonta. Et le 1er et le 2 octobre 1924, le vaste manège militaire de Québec présentait un spectacle... etc.

Le congrès étudia la situation de l'agriculture, proposa des réformes et fonda l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec, qu'il appuya sur les principes suivants :

« L'homme vivant dans une société civilisée ne doit, ne peut vivre seul. Des liens nombreux le protègent et l'enchaînent à la fois. Elevé par sa mère, nourri par ses parents, l'enfant devenu homme crée un nouveau foyer, le premier des groupes sociaux. »

« L'homme, chef du foyer, doit vivre et nourrir ses enfants. Pour cela, il choisit une profession à laquelle

il s'attache et consacre tout son temps. Sa profession le tient et lui s'y tient attaché. C'est dans sa profession qu'il trouve ses moyens d'existence et ceux de sa famille et les ressources nécessaires pour donner à ses enfants l'éducation et préparer leur avenir. Tout ce qui touche cette profession l'intéresse donc au plus haut point. »

« Or, tous les membres d'un même corps professionnel ont des occupations et des préoccupations identiques ; ils courent les mêmes risques, sont soumis aux mêmes accidents et réalisent les mêmes gains. D'où la nécessité de s'entr'aider, de coopérer mutuellement à leur oeuvre qui est une oeuvre commune. »

C'est le Révérend Père Béliot, le distingué sociologue français, qui, dès l'année 1910, écrivait dans son « Manuel de Sociologie catholique », ce qui suit :

« Le système des classes est d'ailleurs celui de l'avenir, car il résultera nécessairement du grand travail général d'association en tout genre qui caractérise aujourd'hui la société. Tous ces groupements, tous ces syndicats en train de se former créeront un jour, en se fédérant ensemble, des agglomérations d'intérêts communs dont chacune sera une véritable classe sociale distincte : par exemple, la classe intellectuelle, la classe financière, la classe rentière, la classe commerçante, la classe agricole, etc.

Toutes ces classes, nées spontanément au sein de la civilisation par l'effet naturel du groupement des intérêts, auront pour avantages principaux :

1o D'encadrer, d'abriter et de protéger les individus ;

2o De régulariser et d'orienter les courants d'intérêts et de besoins qui se produisent dans la société ;

3o De solidariser ensemble de grandes masses d'hommes que le régime d'individualisme pur laisse à l'état isolé et égoïste ;

4o De fournir à la société les éléments d'une hiérarchie naturelle, équitable, logique, nullement conventionnelle et arbitraire, et par conséquent :

50 De donner à cette même société une harmonie et une structure puissantes, la mettant à l'abri de l'incohérence et de l'anarchie propres à l'individualisme. »

« Dans le domaine de l'agriculture, tous les agriculteurs doivent donc être groupés. »

« Ils doivent s'unir en premier lieu pour étudier leurs problèmes ; en second lieu, pour promouvoir et défendre leurs intérêts ; en troisième lieu, pour agir comme conseiller auprès de ceux qui gouvernent l'Etat et, dans notre cas particulier, la province. »

« Possédant une bonne association professionnelle adhérant à toutes les directions de l'Eglise Catholique, les agriculteurs en retireront des profits certains et la province et le pays entier en bénéficieront puisque, de la prospérité de l'agriculture, dépend la prospérité de toute la population. »

« Cette association professionnelle devra remplir, vis-à-vis de la classe agricole, les fonctions du cerveau vis-à-vis du cultivateur pris individuellement : elle devra coordonner les efforts et le travail des divers éléments et groupements agricoles qui unissent les cultivateurs selon leurs spécialité ; elle devra s'attaquer, pour les solutionner dans les intérêts bien compris de tous les producteurs, à tous les problèmes de la production : elle devra tenir les producteurs parfaitement renseignés, d'abord sur les besoins des marchés à leur disposition, et ensuite sur les sources d'alimentation de ces mêmes marchés ; elle devra enfin travailler à maintenir vivantes dans la population rurale, les traditions canadiennes-françaises catholiques qui sont le fondement de notre existence économique et religieuse comme race. »

« En cette circonstance solennelle de la première réunion en un congrès plénier des représentants de la classe agricole de toute la province de Québec, tenue en la cité de Québec, les 1er et 2 octobre 1924, les agriculteurs de cette province, guidés par ces principes, conscients de leur rôle et mus par le désir de s'entr'aider dans le double but de servir les intérêts de la profession agricole et de la population entière, jettent présentement les bases d'une association professionnelle agricole catholique qui sera régie par les statuts et les règlements ci-après donnés. »

Et l'Union Catholique des Cultivateurs se propose :

1o De grouper tous les membres de la classe agricole indépendamment de toutes considérations autres que celle de leur profession ;

2o De donner aux cultivateurs un organisme bien à eux, qui les personnifiera comme classe et qui leur permettra d'étudier leurs problèmes et d'exprimer leur volonté ;

3o De mettre les cultivateurs, au point de vue organisation, sur un pied d'égalité avec les autres corps sociaux, pour leur permettre de travailler plus efficacement au bien-être de l'agriculteur et de la communauté entière ;

4o De développer les initiatives individuelles et de leur permettre de s'exercer librement pour le bien commun ;

5o De coordonner les activités des organisations agricoles spéciales existantes et de celles qui seront créées dans l'avenir ;

6o De travailler à organiser les producteurs agricoles selon leurs spécialités ;

7o De faire bénéficier les différents groupes de producteurs agricoles de l'influence de toute la classe agricole ;

8o De coopérer à la vulgarisation des enseignements de la science agronomique ;

9o De renseigner les cultivateurs, au moyen d'enquêtes que fera ou suscitera l'Union, sur les questions de production et d'écoulement des produits agricoles ;

10o De travailler à diriger méthodiquement la production agricole de manière à répondre aux exigences des marchés locaux et étrangers ;

11o De provoquer l'établissement de nouvelles industries agricoles ;

12o D'encourager la création de sociétés coopératives, de caisses de crédit, de sociétés d'assurances mutuelle, ou de toute autre organisation susceptible d'aider l'agriculture ;

13o De surveiller et d'inspirer la législation agricole ;

14o De faire représenter l'agriculture auprès des pouvoirs publics ou de toute autre organisation ou institution, toutes les fois et de la manière que l'intérêt général l'exigera ;

15o De travailler à rehausser l'agriculture dans l'estime publique ;

16o De travailler à maintenir vivantes, au sein de la population rurale, les traditions canadiennes-françaises catholiques qui sont le fondement de notre existence économique et religieuse comme race, en adhérant tou-

jours à toutes les directions et à tous les enseignements de l'Eglise catholique qui ont trait aux matières qui font l'objet des activités de l'Union.

C'est complet.

Un article des constitutions dit :

« Il est interdit à l'Union, comme à chacun de ses cercles locaux, de s'occuper, comme corps, de politique fédérale, provinciale ou municipale. »

Les cultivateurs ne se forment pas en parti de classe pour imposer leurs opinions à autrui ; ils entendent simplement travailler en harmonie avec tous les hommes de bonne volonté au développement du patriotisme national.

* * *

Quel accueil reçut l'Union ? Le clergé l'a recommandée aux cultivateurs.

« Le clergé sait, en effet, dit encore le R. P. Joseph-Papin Archambault, que l'association professionnelle est un droit. Léon XIII l'établit nettement dans son Encyclique *Rerum novarum*. C'est la nature qui pousse les hommes à s'unir et, en particulier, les hommes dont les intérêts sont communs ou les professions identiques. »

« Le clergé sait aussi que ce droit peut devenir un devoir. L'union fait la force. Et il peut arriver que cette force légitime soit nécessaire à la survivance ou au bien-être de telle ou telle profession. Quand des puissances adverses ne craignent pas de les opprimer ou que les circonstances rendent leur situation de plus en plus précaire, les hommes que lie la même tâche sont moralement tenus de se rapprocher, de se grouper pour défendre leurs intérêts. L'individualisme serait alors une faute aux conséquences graves. »

Les cultivateurs ont accueilli l'Union avec enthousiasme. Elle n'a pas encore un an d'existence et compte déjà 9,000 membres répartis en 170 cercles paroissiaux. La plupart de ceux-ci ont été fondés par les cultivateurs eux-mêmes. Le secrétaire du cercle de Saint-Ludger, comté de Frontenac, par exemple, écrit :

« J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons, le 31 mai dernier, fondé notre cercle. Il compte déjà 109 membres. »

M. Laurent Barré, président général de l'Union, fait présentement de la propagande. Il a déjà parcouru les diocèses de Nicolet et des Trois-Rivières. Les assemblées partout sont nombreuses. « Les cultivateurs sentent, fait-il remarquer, qu'ils ont besoin de quelque chose comme ça pour se relever et faire entendre leur voix. »

Disons enfin que S. E. le Cardinal Bégin et la plupart des Evêques de la province de Québec ont approuvé les statuts de l'Union.

Elle vivra.

Elle vivra parce qu'elle est le fruit de l'initiative des cultivateurs et qu'elle répond à un besoin.

Elle prépare actuellement sa prochaine assemblée annuelle. Elle conduit une enquête sur la situation de l'agriculture, qui n'est pas des meilleures, si l'on en juge par le nombre des terres qu'on abandonne chaque année. Elle connaîtra le mal. Elle s'emploiera à le soulager, mieux, à le guérir. Elle aura ainsi servi les meilleurs intérêts de la patrie canadienne-française.

Firmin LÉTOURNEAU,

Secrétaire-général de l'U.C.C. de Québec.

LES GLOBULES BLANCS

Je ne crains pas de l'écrire, parce que je le crois, les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française sont pour la société, et notre groupe ethnique en particulier, de véritables globules blancs. Toujours prêts à se rendre sur le point attaqué de l'organisme social, toujours prêts à payer de leurs personnes pour le bien de la collectivité. Et je suis à mon aise pour le dire, car il y a déjà plusieurs années que j'ai cessé de diriger, en collaboration toutefois, la phalange régionale de Montréal. Son congrès de la fin de juin, tenu dans l'atmosphère sympathique de la paroisse Saint-Pierre de Montréal, sous la direction du R. P. Colclough, s. j. et de ses chefs, eut bien la caractéristique de toujours. Des jeunes gens étaient là, nombreux, étudiant en compagnie d'évêques et de prêtres, les problèmes de la vie catholique, de la vie sociale et de la vie nationale. Pendant que tant d'autres, hélas! issus pourtant des mêmes sources pures qui ont donné la vie à notre peuple, étaient sans doute préoccupés à poursuivre des buts terre à terre et insignifiants, ou à se laisser vivre, ou à s'enfoncer dans les nombreux sentiers du mal!

M. Armand Gratton a fort habilement diagnostiqué le jeune homme d'aujourd'hui du point de vue de sa santé morale. Il nous l'a fait voir souffrant d'ignorance religieuse, d'apathie générale, et pris naturellement de matérialisme. Redoutant cette anémie, il veut que le jeune Canadien français s'appuie sur l'A. C. J. C., née d'une pensée de foi: « la diffusion du drapeau du Sacré-Coeur ». Le rapporteur insiste sur la qualité de son remède qui est celui du Souverain-Pontife et des évê-

ques, qui ont proposé « d'éclairer notre foi par une étude sérieuse, approfondie de la doctrine catholique, en particulier du catéchisme, de l'Évangile et de l'apologétique. Enfin ils ont proposé de rendre notre foi agissante en faisant de la véritable action catholique en recevant les sacrements aussi souvent que possible, en faisant de l'apostolat partout et toujours. »

Après avoir démontré que la question sociale existe aussi bien au Canada français qu'ailleurs, M. Léon Lortie fait voir que « l'A. C. J. C. exerce par ses cercles d'études, ses congrès et ses enquêtes, ses démarches et par ses membres » une action sociale éminemment féconde. Le conférencier s'étonne qu'une oeuvre aussi sérieuse ne soit pas toujours comprise ni secondée par ceux qui déplorent chez nous le mal social. Il a bien fait de le dire ouvertement.

M. Albert Lévesque rappelle que, fondée il y a vingt-et-un an, l'A. C. J. C. opposa au stupide esprit de parti un credo religieux, social et national. Et les vœux du premier congrès de 1904, dit-il, nous enseignent que notre patriotisme doit être canadien-français. « Les fondateurs de l'A. C. J. C. avaient-ils raison de formuler de telles résolutions? Oui, poursuit le rapporteur, car les races ont une âme. Cette âme a le droit de tendre à l'immortalité et « rien dans la religion catholique ne s'oppose à cette organisation des petites patries dans la grande ». (Mgr L.-A. Pâquet.)

« Le Canada français peut-il constituer la patrie des Canadiens français? Oui, car nous possédons tous les éléments requis à la constitution d'une patrie: dans l'ordre physique, nous avons la force, la race, le territoire et l'état; dans l'ordre historique, nous avons la langue, les traditions, la religion et l'histoire; dans l'ordre moral

enfin nous avons la communauté d'idéal matériel et moral.

« Mais comment définir et circonscrire le Canada français ? »

« Le Canada français, c'est « tout coin du sol canadien, où vit et grandit un groupe organisé de Canadiens français, soumis à leurs lois propres puisées au même passé, attaché aux mêmes labeurs, soucieux des mêmes problèmes, épris des mêmes aspirations et soutenu par l'espoir de la même survivance nationale ».

« Tout groupe de nos frères ainsi constitué doit rester lui-même dans son intégrité catholique et française. Voilà le credo national de l'A. C. J. C.

« Son actualité et son efficacité sont proportionnelles à l'intensité des besoins de l'heure.

« Quatre nécessités principales s'imposent dans notre vie nationale : l'union dans la race, le respect du bilinguisme, la culture du civisme et notre indépendance économique.

« A ces quatre problèmes, l'A. C. J. C. peut apporter de précieuses solutions, grâce à sa constitution, ses cadres, sa discipline et ses ambitions. »

Voilà, certes, sur la vie catholique, sociale et nationale du Canada français des idées fortes, justes et fécondes. Ils sont rares les milieux où l'on entretient une telle culture ! Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française sont véritablement nos globules blancs. Puisqu'ils nous protègent et qu'ils nous défendent, n'avons-nous pas, nous leurs aînés, un devoir réciproque de protection et de défense à leur endroit ? Certes oui. Sachons au moins leur en donner une première assurance, en leur disant : merci.

Anatole VANIER.

LA DERNIÈRE SAINT-JEAN-BAPTISTE

La dernière célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal méritera de faire date. Il convient d'en féliciter les organisateurs. La messe en plein air dans le décor unique du Mont-Royal, le sermon clair et vigoureux du R. P. Lamarche, O.P., le défilé de l'après-midi, le petit mais pratique congrès de la veille et du lendemain, tout cela fait, pour deux jours, un ensemble qu'il était difficile de surpasser.

Le peuple a eu sa fête, celle qu'il comprend et qui « le rend meilleur » selon le vœu de Duvernay; les hommes d'action ont eu tout le loisir de se voir et de se concerter. Après bien des tâtonnements l'on a donc fini par trouver la vraie formule de la fête nationale; il ne reste plus qu'à s'y tenir.

Le défilé était bien de toutes les manifestations, celle qui jusqu'ici avait provoqué, et non sans raison, les plus vives critiques. L'on s'insurgeait contre ces parades coûteuses où les pierrots tenaient trop souvent le premier rôle et où se donnait libre cours l'allégresse un peu bouffonne d'un peuple enfant. Bien peu auront trouvé à redire au dernier défilé, où les chars, vrais tableaux d'histoire, rivalisaient d'art ou de sens symbolique. Il faut louer aussi les gardes, les bataillons de cadets, les fanfares, les sections de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dont la bonne tenue fut parfaite. Nous avons donné, ce jour-là, le spectacle d'un peuple grave et digne. Le tableau de notre passé encadré de groupes vivants, s'est déroulé, comme une force toujours active, comme un poème qui a dessein de se continuer.

La foule immense parquée au bord des rues, en a pris, c'était visible, une leçon de fierté; des étrangers n'ont pas caché leur admiration; et, parmi les nôtres, nous connaissons des spectateurs qui, au passage du dernier char et dans l'écho de la dernière fanfare, ne défendirent point à l'émotion de leur mouiller les yeux. Ainsi compris et exécuté, un défilé de la Saint-Jean-Baptiste devient un spectacle éminemment fécond. Et nous sommes de ceux qui croient que le peuple doit être instruit et moralisé par des moyens populaires. L'essentiel, encore une fois, est de ne pas s'en tenir

à la parade et de faire que le spectacle soit digne et fortifiant.

Ce qui presse, c'est de faire l'éducation du sens national. Parmi les drapeaux qui pavoisaient les rues, même à Montréal et à la devanture de maisons canadiennes-françaises, l'on apercevait encore, ce 24 juin, trop d'Union Jack, trop souvent aussi — ce qui est encore plus extraordinaires — l'Union Jack accouplé au drapeau du Sacré-Coeur ou au drapeau étoilé américain. De tels faits dénotent un patriotisme à l'état d'enfance. Une course que nous avons faite, ce même jour du 24 juin, aux environs de Montréal, nous a permis de constater, dans les pavoisements, les mêmes incohérences. Notre peuple a si peu la notion du drapeau que toute guénille colorée lui devient bonne à mettre au bout d'un mât.

Il importe de l'éclairer sur ce point capital. Et il importe de l'amener aussi à pavoiser partout, le 24 juin, comme à célébrer partout la fête nationale. Certes, il est bon que les grandes villes aient leurs célébrations éclatantes ; ce serait un malheur si celles-ci devaient supprimer les fêtes paroissiales ou régionales. Bien que le 24 juin soit devenu jour férié, nous ne croyons point, qu'en dehors des villes, l'on ait beaucoup fêté cette année, la Saint-Jean-Baptiste. Il faudrait que partout l'on prît l'habitude d'avoir une messe, ce jour-là, une messe où le peuple irait prier pour la patrie et pour la race, et instituerait ainsi la journée de la prière nationale.

Il faudrait encore que, dans une réunion publique, l'on trouvât le moyen d'évoquer les souvenirs de la petite histoire. Et quelle paroisse, quel coin du pays est dépourvu de ces souvenirs ? L'on profiterait encore de cette réunion pour étudier les problèmes proprement régionaux. N'est-il pas avéré que beaucoup de ces problèmes, petits mais qui ont leur grave importance, restent longtemps sans solution, parce que l'occasion d'y réfléchir ne se présente point ?

Voilà de la besogne pour les Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Et nous revenons à notre mot d'ordre du mois de mai : C'est le temps pour les vrais patriotes et les hommes d'action d'y penser et d'agir. Rien ne se fait que par quelques animateurs

aux idées saines et qui entreprennent de mouvoir les masses. Ne laissons pas les politiciens et les plastronneurs s'emparer de la fête nationale pour la rabaisser à leur niveau. Nous avons trop à faire et de trop bonne besogne, pour laisser le champ libre aux gâcheurs.

Jacques BRASSIER.

NOTES DIVERSES

FRANCE ET CANADA.

Dans son dernier rapport qu'il intitule: Le rayonnement spirituel de la France, Mgr Beaupin, le très sympathique secrétaire du Comité catholique des Amitiés françaises à l'étranger, consacre ces paragraphes à notre pays:

Entre toutes ces contrées d'Outre-Mer, nous avons fait une place de choix — celle que sa fidélité au commun passé lui mérite dans nos coeurs, — au Canada. Notre Comité y est maintenant très connu, très aimé, voire populaire. Les Canadiens français se souviennent et ils nous savent gré de nous souvenir avec eux, de tout ce qui les unit à nous autrefois et nous unit encore : la foi, la race, la langue.

Désormais — et c'est là le fait nouveau, — ils ne viennent plus visiter cette France, qu'ils appellent toujours la Mère-Patrie, en touristes ou en curieux. Ils s'y rendent en pèlerins de nos grands sanctuaires et pour y commémorer avec nous la mémoire de ceux qui, partis de chez nous, il y a trois siècles, ont à jamais marqué leur patrie de l'empreinte de notre génie : Mgr de Montmorency-Laval, le premier évêque de la Nouvelle-France, auquel la province ecclésiastique de Québec a fait élever des monuments dans l'église de sa paroisse natale, Montigny-sur-Avre, au diocèse de Chartres, et dans l'église de son sacre : S.-Germain des Près, à Paris : le marquis de Montcalm, en l'honneur duquel notre Comité a fait apposer une plaque de marbre, commémorative de son baptême, dans l'église de Vauvert, au diocèse de Nîmes, en même temps que les Canadiens français offraient à cette église des répliques des drapeaux de nos régiments qui ont combattu à

Carillon. Ces diverses cérémonies ont donné lieu, au cours de l'été 1923, à des fêtes splendides, auxquelles nos Pouvoirs publics se sont largement associés. L'année 1924 a vu nos amis Canadiens français accueillis avec un empressement triomphal à Strasbourg, à Lisieux, à Honfleur et au Havre. Dans cette dernière ville, Mgr L'archevêque de Rouen présida lui-même la réception, à laquelle prit part toute la population havraise. Dans quelques mois, la Champagne, à son tour, verra nos pèlerins canadiens commémorer à Troyes le souvenir de Jeanne Mance, de Marguerite Bourgeois et de Chomedey de Maisonneuve, ce dernier originaire du village de Neuville-sur-Vanne, dans l'église duquel une plaque de marbre sera aussi placée, offerte par nos amis, pour rappeler la date de son baptême.

Tout récemment, avec notre concours, les Canadiens français qui séjournent à Paris se sont groupés. Ils ont maintenant leur messe mensuelle en l'église diocésaine des catholiques étrangers où Mgr Chaptal, l'un des membres de notre Conseil d'administration, se fait une joie de les recevoir. Quelques-uns d'entre eux, étudiants de nos grandes écoles, ont même fait revivre le petit Comité de Propagande canadienne qui s'était fondé à Paris en 1921, et ils recommencent d'aller, de salle paroissiale en salle paroissiale, parler de la Nouvelle-France au grand public catholique de la Mère-Patrie.

La répercussion de ces initiatives a été grande, au Canada français, où toute la presse les a commentées avec éloge et gratitude. Elle l'a été aussi en France, où le Canada est désormais célébré avec une sorte de ferveur.

Retenez donc ce fait et mettez-le au premier rang des résultats que nous avons obtenus: les liens spirituels n'ont jamais été plus étroits entre l'Ancienne et la Nouvelle France et c'est, pour une part, notre oeuvre, une oeuvre dont nous sommes fiers et que nous voulons poursuivre.

Notre voeu serait que les Canadiens français pussent, chaque année, entrer en contact, avec l'une de nos vieilles provinces. La Bretagne, Eminence, aura son tour et nous songeons déjà à cette fête d'éloquence que sera, pour nos amis d'Outre-Mer et pour nous, la cérémonie que nous organiserons quelque jour, à Saint-Malo, sous votre présidence.

« BOURSES » ET « BOURSIERS ».

Sous ce titre, M. Héroux a publié dans le *Devoir* du 6 juillet dernier, un article que nous appuyons de toutes nos forces. Il est temps de nous occuper de nos jeunes gens qui vont étudier à Paris. Les grands dédains ou les petites mines scandalisées ne sont point de mise autour d'une question aussi capitale. L'Eglise n'a jamais cru que l'enseignement supérieur fût sans danger puisqu'elle a fait un devoir aux évêques d'instituer des universités catholiques. Les évêques, les autorités universitaires n'ont pas même cru que la vie d'étudiants dans une grande ville fût suffisamment protégée par la seule fréquentation d'universités catholiques, puisque partout l'on a créé des maisons de famille pour permettre au jeune homme de se loger et de s'amuser honnêtement. Les universités catholiques de Québec et de Montréal ont leurs maisons d'étudiants. Il n'y a qu'à Paris et il n'y a que nous qui semblons croire qu'à Paris nos jeunes gens n'ont pas besoin de protection. Dieu sait pourtant les tristes bruits qui nous viennent de ce côté.

Il n'y a pas bien des années, de nos amis adressèrent à qui de droit un mémoire détaillé sur la fondation d'une maison de famille à Paris. Lorsque de petits hôtels de 30 à 40 chambres, pour pensions d'étudiants, font vivre là-bas honorablement leurs propriétaires, tout en ne chargeant que des prix modiques, nos amis ne voyaient point qu'il fût impossible à une administration canadienne d'opérer une merveille aussi simple.

Il n'est pas prouvé, non plus, que nos étudiants auraient répugnance à tolérer dans cette maison, un prêtre instruit, doué de tact et placé là pour leur venir en aide. Nous savons au contraire qu'à Paris un certain nombre d'étudiants laïcs recherchent volontiers la compagnie des étudiants ecclésiastiques. Le Comité de propagande canadienne-française prouve que là-bas les uns et les autres peuvent aller jusqu'à collaborer à la même oeuvre. C'est du reste une tradition dans notre province, que non seulement ces sortes de collaborations existent, mais se recherchent l'une l'autre. Si donc il se trouvait des étudiants que la présence d'un prêtre dût

gêner dans une maison de famille, la question serait bien de savoir si ces étudiants devraient être des boursiers.

Espérons que ceux qui ont la responsabilité morale de notre jeunesse et de notre avenir intellectuel, verront à protéger l'une et l'autre. Où serait le mal s'il nous arrivait de nous, remuer avant qu'il fût trop tard ? Nous sommes trop fascinés par le progrès intellectuel, quel qu'il soit, comme si ce progrès sans le progrès moral correspondant, n'était point l'un des pires cadeaux qu'un peuple se pût faire. De Paris, nous reviennent de bons jeunes gens, dont l'intelligence autant que la foi se sont fortifiées. Il nous en revient d'autres, avec un esprit dévoyé et une âme de défaitiste. Le nier c'est se leurrer hypocritement. Mieux valent quelques années de retard dans notre avance vers le progrès intellectuel, qu'un prétendu congrès acquis au prix que l'on sait. Mieux vaut aussi garder notre argent en poche que dépenser les deniers publics à l'importation de petits libres-penseurs animés de la rage de détruire ou de petits maîtres au dédain supérieur pour leurs pauvres gens de compatriotes et pour toutes les choses de chez eux.

LES LIVRES

SAINTE ANNE ET LE PEUPLE CANADIEN-FRANCAIS,

par Mgr L.-A. Pâquet.

L'on a mis en plaquette le discours prononcé par Mgr Pâquet, le 10 mai 1925, devant l'Union régionale québécoise de l'A.C.J.C. réunie en congrès-pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré. L'on trouvera dans ce discours de l'éminent prélat une belle page d'histoire sur la dévotion chère à nos ancêtres, et aussi de très nobles considérations sur le rôle de la grande thaumaturge dans notre vie nationale. J. B.

LA VIEILLE ANGLETERRE, par M. Alphonse Gagnon.

590 pages, 18 illustrations. Prix: \$1.25.

Dans une lettre-préface, M. Thomas Chapais félicite l'auteur de son activité intellectuelle et ne craint pas de lui dire

qu'une carrière comme la sienne « est une leçon d'énergie, de labeur et de persévérance dans l'effort ». M. Gagnon, qui prépare en ce moment une nouvelle étude, a déjà publié plusieurs ouvrages, aux sujets les plus variés, depuis 1875.

La « Vieille Angleterre » débute par une étude sur l'origine et la formation du peuple anglais et la fusion des races. Dans les dernières pages de cet intéressant chapitre l'auteur exprime le vœu que les Canadiens ne rompent pas le lien qui nous unit à l'Angleterre. Nous sommes tous, je crois, du même avis dans le moment, mais pour des motifs différents. J'alléguerais pour ma part l'opportunité là où l'auteur trouve des motifs de reconnaissance pour l'« aide » et la « protection » de la « mère-patrie ». Je ne recommanderais pas non plus, d'une façon générale et sans restrictions, l'étude des deux langues parlées chez nous.

Le lecteur lit avec un intérêt soutenu, au chapitre de « l'Angleterre chrétienne », l'arrivée de saint Augustin, la conversion du roi Ethelbert et des premiers Anglo-Saxons. Il va sans dire que le récit des tragiques années de Thomas Becket est aussi fort captivant. Mais là n'est pas le mérite de M. Gagnon, c'est plutôt d'avoir présenté d'une manière vivante les périodes ternes que tant d'autres ont relatées sèchement.

C'est en 1362 que la langue anglaise devient officielle en Angleterre. M. Gagnon, qui a le sens de l'observation, écrit ce qui a frappé son esprit : il note que c'est en français que fut rédigée la loi proclamant l'usage de l'anglais, vu que « la lunge Franceys quest trop déconnue en le dit realme ».

L'auteur traite non seulement de la conversion des Anglo-Saxons et de la Réforme protestante, mais il fait la philosophie de ces importantes évolutions historiques. Et il signale le « retour à l'unité ».

Le chapitre des « perspectives d'avenir » révèle de la part de l'auteur une grande admiration non seulement de l'Angleterre, mais de l'Empire britannique. Plusieurs, malgré leur désir de paix et d'harmonie, ne pourront jamais admettre que cet empire est un « monument de sagesse politique ». Et ils ne pourront pas davantage partager l'optimisme de l'auteur à l'endroit de l'évolution politique au Canada, qu'il voit se développant dans la liberté. Quoique bourré de faits intéressants, le dernier chapitre paraîtra incohérent à plus

d'un. Et, pour parler franchement, l'appendice sur « notre participation à la guerre » n'est-elle pas de trop?

Voilà bien peu de réserves faites à un gros volume qui se lit très bien, et qui commande des félicitations à son auteur.

A. V.

DIX FONDATRICES CANADIENNES, *profils mystiques*,
par Marie-Claire Daveluy.

Mlle Daveluy a publié sous ce titre, une conférence qu'elle avait faite au « Chez-nous » de la rue Saint-Hubert, Montréal. « D'avoir lu ces quelques pages, écrit le préfacier, le P. Louis Lalande, nous restons édifiés, reconnaissants, plus fiers de notre foi qui enfante de tels dévouements et de notre race où fleurit pareil apostolat. » C'est bien dit et très justement. Mlle Daveluy a le don d'évocation et elle sait auréoler d'enthousiasme de très nobles figures.

J. B.

CHARLES GARNIER, ANTOINE DANIEL, NOËL CHA-
BANEL, de la compagnie de Jésus.

Rome vient de nous donner des bienheureux. Les connaissons-nous? Cette brochure de 120 pages, imprimée par le *Messager Canadien*, vous racontera l'histoire de ces héros de la Nouvelle-France qui comptent sûrement parmi les plus grands. Voilà encore pour nous rendre fiers de nos croyances et de notre sang.

J. B.

VINGT CONTRE MILLE, chez Tolra, éditeur.

Sous ce titre l'on essaie de répandre actuellement dans la province une prétendue histoire de Dollard, faite, à ce que l'on dit, « avec documents nouveaux que l'auteur a trouvés aux archives nationales de Paris ». Les lecteurs les moins avertis auront tôt fait de se rendre compte que le livre n'a rien de commun avec l'histoire. Ce n'est pas même de la haute fantaisie et c'est peut-être une simple fumisterie.

J. B.

LA MÈRE MARIE DE LA CHARITÉ ET LES SŒURS
DOMINICAINES DE QUÉBEC, par le R. P. Thomas

Couët, o. p.

C'est en 300 pages, la monographie intéressante d'une communauté canadienne. Les Soeurs dominicaines furent fondées à Québec, à l'ombre du Séminaire, et pour venir en aide à cet établissement dont elles prirent le soin ménager. C'est une preuve de plus des formes multiples qu'a prises chez nous la charité chrétienne et de la part que nous en avons donnée aux oeuvres d'enseignement. Le Père Couët raconte cette belle histoire avec charme et simplicité.

J. B.

LA VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE, par Ernest Cyr, ancien député au parlement canadien. Brochurette de 30 pages qui contient l'essentiel sur la fondatrice des Soeurs Grises.

M. Ernest Cyr écrit de la Mère d'Youville en homme qui connaît bien l'héroïne, l'une des figures les plus attachantes de notre histoire. Donnée à l'Hospice Taché de Saint-Boniface, Man., cette conférence nous fournit une preuve, entre mille autres, du souci profond que l'on apporte là-bas à méditer notre histoire.

J. B.

SAINT PAUL, par Emile Baumann.

Nous n'accordons aujourd'hui qu'une simple note à un très beau livre sur lequel il faudra revenir. L'on a pu écrire la vie du grand apôtre en faisant plus large part à la théologie, à l'exposition et à la discussion des doctrines. L'on n'avait encore atteint le caractère attachant et vivant de cette nouvelle biographie. L'oeuvre de Baumann rappelle, mais en le surpassant, le *Saint Augustin* de Louis Bertrand. Cette oeuvre qui a coûté à l'écrivain catholique, trente ans d'études préparatoires, est bien l'une des plus précieuses et des plus belles que nous ait apportées cette année la librairie de France. L'ouvrage est de tout premier ordre.

J. B.

LES REGARDS DE JÉSUS, par G. Joannes, préface de M. Tanquerey.

Dans la *Libre Belgique*, M. Georges Goyau fait un très vif éloge de cet ouvrage. Il écrit : « *Les regards du Christ* sont des regards chargés de signification, des regards riches de leçons. Tels que les interprète G. Joannes, à la lumière de toute la tradition chrétienne, ils nous illuminent, tout à la fois, la physionomie du Christ et l'obscurité de nos âmes. C'est le charme émouvant et grave de ce livre, d'emprunter à l'histoire même du Christ les épisodes qui doivent devenir décisif pour l'histoire de nos âmes, et de nous montrer tous ses propos, toutes ses démarches, intervenant après vingt siècles, avec une imprescriptible souveraineté dans l'orientation de nos existences, et tous ces regards nous traçant notre voie. »

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

NOS PUBLICATIONS.

Nos dernières publications, la *Sève Immortelle* de Laure Conan et le *Bréviaire du patriote canadien-français* n'auront pas été boudés par le succès. Peu de nos publications auront reçu du public meilleur accueil. L'on se rappelle l'émouvant article qu'Henri d'Arles consacrait ici même au roman de Laure Conan. Ces jours derniers, le Supérieur d'une maison de religieux nous écrivait : « Votre édition de la *Sève immortelle* est un bijou de livre. Faites m'en donc adresser une douzaine d'exemplaires que j'enverrai à nos Père d'Europe ».

Voici, d'autre part, le compliment généreux que nous adressait, après la publication du *Bréviaire du patriote*, le R. P. Lévesque, directeur du Juniorat de Sainte-Anne de Beau-pré :

« Je regrette que mes nombreuses occupations ne m'aient pas permis de venir plus tôt vous dire avec quelle satisfaction et quel plaisir j'ai reçu et lu la brochure si impatientement attendue, le « Bréviaire du Patriote canadien-français ». Ce petit livre est à lui seul un très important service rendu à la race tout entière et plus encore peut-être, à la sainte Eglise. »

« Ce que j'apprécie particulièrement, c'est le commentaire à la fois sobre et substantiel, esthétique et pratique, franc et modéré que M. le chanoine Chartier a su faire du « chef-d'oeuvre de l'éloquence canadienne-française ». Ainsi la nouvelle brochure sera bien selon le désir que je vous exprimais il y a un an, un précieux instrument de formation patriotique en même temps que littéraire. Heureux serons-nous le jour où nos jeunes se nourriront des principes et des directions que l'on y trouve. Ce jour-là nous aurons des patriotes ardents et sages, et ce qui est préférable encore, des catholiques fiers et vivant leur foi. On ne saurait en effet trop louer le commentateur d'être entré si parfaitement dans les vues de Mgr Pâquet en faisant ressortir pardessus tout le caractère essentiellement surnaturel et apostolique de notre mission comme peuple. »

« Je ne puis douter que tous nos éducateurs s'empres-
ront de mettre entre les mains de leurs élèves cette nouvelle

publication et d'en faire même un manuel de classe. C'est ce que nous ferons ici.»

« Bien que nous ne pouvions songer malgré notre désir à donner une poussée considérable à la propagande de votre livre, nous l'avons conseillé aux élèves les plus avancés, et les trois douzaines que nous avons demandées sont déjà écoulées. Nous en demanderons trois autre douzaines à votre service de librairie.»

« Après vous avoir dit notre satisfaction, il est de mon devoir de vous remercier bien cordialement d'avoir voulu vous charger d'une publication que nous désirions grandement, mais dont nous ne jouirions pas encore sans l'*Action française* et son dévoué directeur.»

LE CERCLE TARDIVEL.

Un Cercle d'Action française qui ne perd pas son temps, c'est le Cercle Tardivel du Lac Mégantic. Voici, par simple énumération, le résumé de ses activités depuis septembre dernier : participation à la fondation d'un messenger paroissial, recrutement de 400 abonnés ; à l'occasion du quinzième anniversaire du *Devoir*, distribution de 100 numéros de ce journal dans la paroisse ; organisation d'une conférence de M. Laurent Barré et, comme résultat, fondation d'un Cercle de l'Union Catholique des cultivateurs de la Province de Québec ; le jour de la fête de Dollard, visite des écoles aux côtés du curé où l'on se fait raconter l'histoire du héros par les enfants et où l'on distribue des récompenses, vente de mille roses ; le soir, conférence sur un sujet patriotique ; supplique au parlement de Québec pour fêter le 24 juin ; adoption, par le conseil de ville, d'un projet pour imposer aux rues de Mégantic des noms tirés de l'histoire canadienne ; aide effective au cercle Sainte-Agnès de l'A.C.J.C. qui organise pour toute la région une journée sociale. Voilà. Et nous en passons. Le Secrétaire a donc raison de conclure : « Notre cercle est bien vivant. Les succès obtenus nous encouragent à continuer notre travail. Le mérite en revient à nos directeurs, Messieurs les abbés Lanoue et Poitras, au patronage de notre curé, au dévouement de nos membres, à la chaude sympathie du public du Lac Mégantic. » Ce que ne dit point le secrétaire, c'est que tout ce travail fécond a été accompli par un cercle de neuf membres tout au plus. Preuve

que pour faire de la bonne et solide besogne, il faut moins une grande société à panache, qu'un petit groupe de vrais animateurs qui se réunissent pour faire autre chose que de la parlotte.

LA REVUE.

Nous extrayons d'une lettre du directeur du Collège Canadien, de Rome, ce voeu à l'adresse de notre Revue : « J'espère que cette lecture contribuera à mieux faire connaître l'estimable revue, et fera grandir dans l'âme de nos jeunes prêtres l'ambition de défendre les intérêts de l'Eglise et de la Patrie. »

Un brave petit missionnaire du Portage la Loche nous adresse, lui, ces lignes touchantes : « Inutile de vous dire quelle bonne amie est la Revue pour un «sauvageon» du nord, car on a beau être loin du centre qu'est le Québec, on n'en reste pas moins Canadien de toute son âme. »

Comme ces quelques lignes nous réconfortent !

Jacques BRASSIER.

LA SEMAINE SOCIALE DES TROIS-RIVIÈRES.

Elle aura ses assises dans la deuxième huitaine du mois d'août. Nos lecteurs s'y intéresseront comme ils l'ont toujours fait. Ils savent que l'*Action française* n'a jamais manqué de signaler, comme il convient, ce qui est devenu, depuis six ans, un véritable événement intellectuel. Voilà trois ans que nous éditons les cours des Semaines sociales canadiennes. Bien peu d'oeuvres sont plus opportunes. Que la saine doctrine sociale ait besoin d'être répandue chez nous, l'état de nos organisations ouvrières suffit à l'attester. A nos prochains neveux, il paraîtra phénoménal que la grande masse des ouvriers catholiques du Canada français, ait pu être enrôlée dans l'Internationale américaine, sans que les bourgeois ni les autres s'en soient émus. Jamais garnison n'a ouvert plus sottement ses portes à l'ennemi. Il faut applaudir les hommes de pensée et de courage qui mettent tout leur zèle à nous faire rattraper le temps perdu.